

2M PROMOTION
Société par actions simplifiée au capital de 7.317.030 euros
Siège social : 5 rue Gaston Pretot – 25200 MONTBELIARD
422 961 755 RCS BELFORT

(Ci-après la « Société »)

RAPPORT DE GESTION EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024 COMPTES CONSOLIDES
--

Chers Associés,

Nous vous présentons ci-après le rapport de gestion du groupe et les comptes consolidés de l'exercice écoulé.

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions des règles et méthodes comptables relatives aux comptes consolidés approuvés par le règlement ANC 2020-01.

PRINCIPES ET METHODES

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 regroupent par intégration globale les filiales dont la Société possède directement ou indirectement au moins 20 % du capital et sur lesquelles elle exerce un contrôle ou une influence notable.

Le périmètre de consolidation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est donc le suivant :

Dénomination Forme juridique	% d'intérêt	Mode consolidation
2M PROMOTION		Société consolidante
SARL 2G PROMOTION	100 %	Intégration globale
SAS S.F.R.F.	85 %	Intégration globale
SCI MODENA 2	90 %	Intégration globale
SCI SCUDERIA CANNES	90 %	Intégration globale
EURL NATURE ET PASSION	100 %	Intégration globale
SCI DOMAINE GRANDE GARENNE	99 %	Intégration globale
SCA NIZUC	67,60 %	Intégration globale
SCEA DOMAINE DES SUPLISSONS	95 %	Intégration globale
SAS 2M INVEST CO	100 %	Intégration globale
SAS CARS-UP	20,00 %	Mise en équivalence
SA D2P INVEST HOLDING (Suisse)	30.37 %	Mise en équivalence
SAS LEGEND BY SF	100 %	Intégration globale
RUIMTE (Namibie)	100 %	Intégration globale
SAS CARSAFE INVEST	100 %	Intégration globale
SAS DMPR INVEST	80 %	Intégration globale

SCI METRIMMO	40 %	Intégration proportionnelle
SCI METRIMMO AGENCE	40 %	Intégration proportionnelle
SAS METRINVEST	39,20 %	Mise en équivalence

L'annexe aux comptes consolidés décrit les principes comptables retenus pour leur établissement.

SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DURANT L'EXERCICE

Activité

Le groupe 2M PROMOTION a pour principales activités la location et la vente de véhicules.

Le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 126 446 526 euros.

Faits marquants

Le chiffre d'affaires consolidé permet de dégager un résultat opérationnel courant de 1 104 952 euros.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société 2M PROMOTION, société consolidante, a pris une participation au capital de la société CARSAFE INVEST, à hauteur de 100 %. Cette société a ainsi intégré le périmètre de consolidation.

La société SAS METRINVEST, détenue à hauteur de 49 % par DMPR INVEST, les sociétés SCI METRIMMO et SCI METRIMMO AGENCE, détenues à hauteur de 50 % chacune par DMPR INVEST, ont également intégré le périmètre de consolidation.

La société 2M PROMOTION a cédé la participation qu'elle détenait au capital de la société LMP (793 821 885 RCS PARIS) le 12 avril 2024. En conséquence, cette société est sortie du périmètre de consolidation.

La proportion d'intégration de la société SA D2P Invest holding a été modifiée pour passer de 33 % au 31.12.2023 à 30,37 % au 31.12.2024.

La société 2M PROMOTION a investi depuis 2021 dans le groupe COLISEE CARE par l'intermédiaire de la société 2M INVEST CO. Le groupe COLISEE CARE connaît actuellement d'importantes difficultés financières, dont les dernières données financières transmises sont les comptes consolidés au 31 décembre 2023. Il a été constaté au 31 décembre 2024 une provision pour dépréciation sur la base des ces dernières données disponibles pour plus de 7,6 millions d'euros.

Litiges et contentieux principaux

Contrôle fiscal 2G PROMOTION

Un contrôle est en cours auprès de la filiale 2G Promotion. Cette société ayant donné son autorisation pour être fiscalement intégrée dans le cadre du régime de l'intégration fiscale des groupes de sociétés où 2M PROMOTION est la société mère, l'éventuel redressement en matière d'impôt sur les sociétés concerne directement 2M PROMOTION.

La dernière proposition de rectification en date du 24/11/2016 fait état d'un redressement de 133 408€ en matière de TVA (dont 43 023€ d'intérêts et majorations) et de 571 799€ d'impôts sur les sociétés (majorations non chiffrées en sus). La société a reçu un avis de mise en recouvrement le 28/02/2018 et une réclamation contentieuse a été enclenchée. 2G Promotion contestant la totalité de ces redressements, elle avait fait le choix de ne pas doter de provisions pour impôts au 31/12/2017.

En 2018, des précautions sont prises et une provision pour impôts a été comptabilisée pour 700 000 euros.

La société 2G PROMOTION a saisi par l'intermédiaire de son avocat les juridictions compétentes pour porter l'affaire sur le plan judiciaire et un accord transactionnel semble en bonne voie avec un risque qui s'est réduit aux redressements de TVA. La provision est ainsi partiellement reprise à hauteur de 566 592€ au 31/12/2023.

Au cours du premier semestre 2024, un accord a été trouvé avec l'administration fiscale, permettant la clôture définitive du contentieux. La provision est intégralement reprise à la clôture de l'exercice 2024.

Contrôle fiscal S.F.R.F.

A la suite d'une vérification de la comptabilité de la société S.F.R.F. pour les périodes 2019, 2020 et 2021, la société a réceptionnée le 13 décembre 2022 une proposition de rectification comprenant des rappels de TVA collectée pour 1 876 488 €, augmenté des intérêts de retards pour 105 635 € et des pénalités pour manquements délibérés (40%) à hauteur de 608 275 €.

La société conteste la grande majorité des droits redressés et a présenté ses observations dans un courrier du 14 février 2023 où seulement 303 707 € des droits redressés sont acceptés par S.F.R.F.

L'Administration, dans sa réponse reçue fin avril 2023 maintient sa position et la société S.F.R.F. entend poursuivre ses démarches, par l'intermédiaire de son avocat, pour faire annuler cette proposition de rectification.

A la clôture 31/12/2024, la société et ses conseils estiment que leurs arguments sont solides pour demander l'annulation des sommes redressées mais par prudence, dans le respect des règles comptables, S.F.R.F. a maintenu sa provision pour impôts de 1 982 123 euros pour couvrir le risque de redressement des droits et intérêts de retards.

Risque client

Néant.

Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Pas de commentaires particuliers.

Evolution prévisible de la situation de l'ensemble constitué par les sociétés comprises dans la consolidation et perspectives d'avenir

Les principaux objectifs pour l'exercice en cours sont de poursuivre le développement des activités de notre groupe.

La direction du groupe n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement n'est à signaler.

Prises de participation ou prises de contrôle.

Nous vous signalons qu'au cours de l'exercice écoulé, la société 2M PROMOTION, société consolidante, a pris les participations suivantes :

- une participation au capital de la société CARSAFE INVEST, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, ayant son siège social au 5 rue Gaston Pretot – 25200 Montbéliard, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Belfort sous le numéro 938 281 524, à hauteur de 100%, à sa constitution le 2 décembre 2024.

Cession de participations

Nous vous signalons qu'au cours de l'exercice écoulé, la société 2M PROMOTION, société consolidante, a cédé la participation qu'elle détenait au capital de la société L.M.P (793 821 885 RCS PARIS) le 12 avril 2024.

Activité en matière de recherche et de développement

Nous vous informons qu'aucune activité de recherche et de développement n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé.

ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Compte de résultat

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 126 446 526 euros contre 109.425.590 euros au cours de l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation s'élevaient à 5 388 637 euros contre 4.344.251 euros au cours de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation s'élevaient à 130 931 226 euros contre 109.607.669 euros au cours de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 1 104 952 euros contre 4.267.728 euros au cours de l'exercice précédent.

Compte tenu :

- d'un résultat financier s'élevant à 12 451 001 euros contre 15.838.548 euros au titre de l'exercice précédent ;
- d'un impôt sur les bénéfices de 4 843 562 euros contre 5.040.820 euros au titre de l'exercice précédent ;

Le résultat d'ensemble consolidé fait ressortir un bénéfice de 8 640 419 contre 17.511.145 euros au titre de l'exercice précédent.

Bilan

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 533 340 846 euros contre 543.229.187 euros au cours de l'exercice précédent.

L'actif immobilisé s'élève à 436 689 440 euros contre 420.788.362 euros au cours de l'exercice précédent.

L'actif circulant atteint 259 247 976 euros contre 267.506.736 euros au cours de l'exercice précédent, incluant la trésorerie s'élevant à 14 151 715 euros contre 16.531.800 euros au cours de l'exercice précédent.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE, NOTAMMENT DE SA SITUATION D'ENDETTEMENT, AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES (ART L. 225-100-1, II C.COM)

Nous n'avons rien de particulier à signaler à ce titre.

Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée (art L. 223-26 et L. 225-100-1, II c.com)

Nous n'avons pas identifié de risque spécifique susceptible de remettre en cause les perspectives d'activité de la Société.

OBJECTIFS ET POLITIQUE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET EXPOSITION DE LA SOCIETE AUX RISQUES DE PRIX, DE CREDIT, DE LIQUIDITE ET DE TRESORERIE (ART L. 223-26 ET L. 225-100-1, II C.COM)


Nous n'avons rien de particulier à signaler à ce titre.

DOCUMENTS JOINTS AU RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

Néant

* * *

En conclusion, nous souhaitons que ces comptes emportent votre approbation.

Signé par :

F7F5055860D3407...

Le Président
Monsieur Didier Mennechet

2M PROMOTION
Société par actions simplifiée au capital de 7.317.030 euros
Siège social : 5 rue Gaston Pretot – 25200 MONTBELIARD
422 961 755 RCS BELFORT

BILAN – COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Certifiés sincères et véritables

Signé par :

F7F5055860D3407...

Le Président
Monsieur Didier MENNECHET

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2024

Bilan consolidé IFRS

Actif en EUR	31/12/2024	31/12/2023
Goodwill		
Autres Immobilisations Incorporelles	1 789 875	1 439 925
Immobilisations Corporelles	67 495 045	62 166 330
Immeubles de placement		
Participations entreprises associés	3 723 894	1 252 619
Actifs financiers disponibles à la vente		
Autres actifs financiers	363 276 431	355 580 210
Autres actifs non courants	3 313	2 639
Actifs d'impôts non-courants	400 882	346 639
Actifs non courants	436 689 440	420 788 362
Stocks et en-cours	57 601 515	63 653 887
Clients et comptes rattachés	4 315 032	5 258 464
Autres actifs courants	30 484 320	18 158 621
Actifs d'impôts courants	2 931 065	2 013 330
Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat	149 764 329	161 890 634
Trésorerie et équivalent de trésorerie	14 151 715	16 531 800
Liaisons Titres		
Liaison entité de gestion		
Liaisons Bilan		
Actifs courants	259 247 976	267 506 736
Total Actif	695 937 416	688 295 098
Passif	31/12/2024	31/12/2023
Capital émis	7 317 030	7 317 030
Réserves	516 942 281	518 094 015
Titres en auto-contrôle		
Résultat de l'exercice	8 097 282	16 998 703
Intérêts minoritaires	984 253	819 439
Capitaux propres	533 340 846	543 229 187
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	90 647 403	84 987 956
Passifs d'impôts non-courants	64 001	64 001
Provisions à long terme	1 983 623	2 117 031
Autres passifs non courants	1 302	1 702
Passifs non courants	92 696 329	87 170 690
Fournisseurs et comptes rattachés	9 210 538	8 488 305
Emprunts à court terme	23 236	20 482
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	5 964 431	5 835 745
Passifs d'impôts courant	2 816 909	5 030 768
Provisions à court terme		
Autres passifs courants	51 885 127	38 519 921
Passifs courants	69 900 241	57 895 221
Total Passif	695 937 416	688 295 098

2M PROMOTION
Société par actions simplifiée au capital de 7.317.030 euros
Siège social : 5 rue Gaston Pretot – 25200 MONTBELIARD
422 961 755 RCS BELFORT

COMPTE DE RESULTAT – COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Certifiés sincères et véritables

Signé par :



F7F5055860D3407...

Le Président
Monsieur Didier MENNECHET

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDÉS IFRS 31/12/2024

Résultat consolidé IFRS par nature

En EUR	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	126 446 526	109 425 590
Autres produits de l'activité	5 388 637	4 344 251
Achats consommés	-111 307 590	-95 548 532
Charges de personnel	-4 229 356	-3 878 127
Charges externes	-9 855 891	-8 354 768
Impôts et taxes	-641 320	-406 906
Dotation aux amortissements	-2 896 388	-2 342 164
Dotation aux provisions	-2 532 634	711 365
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	201 015	105 556
Autres produits et charges d'exploitation	531 953	211 463
Résultat opérationnel courant	1 104 952	4 267 728
Autres produits et charges opérationnels		
Résultat opérationnel	1 104 952	4 267 728
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence dans la continuité des activités		
Résultat opérationnel après quote-part du résultat net des sociétés MEE dar	1 104 952	4 267 728
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 304 465	1 480 620
Coût de l'endettement financier brut	-875 446	1 486 967
Coût de l'endettement financier net	429 019	2 967 587
Autres produits et charges financiers	12 451 001	15 838 548
Charge d'impôt	-4 843 562	-5 040 820
Quote part de résultat des autres sociétés mises en équivalence	-500 991	-521 898
Résultat net d'impôt des activités maintenues	8 640 419	17 511 145
Résultat des activités non maintenues		
Charge d'impôt relative aux activités non maintenues		
Resultat net des activités non maintenues		
Part du groupe	8 097 282	16 998 703
Intérêts minoritaires	543 137	512 442
Résultat net de base par action	12	24

2M PROMOTION
Société par actions simplifiée au capital de 7.317.030 euros
Siège social : 5 rue Gaston Pretot – 25200 MONTBELIARD
422 961 755 RCS BELFORT

ANNEXE – COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Certifiés sincères et véritables

Signé par :



F7F5055860D3407...

Le Président
Monsieur Didier MENNECHET

NOTES ANNEXES SOMMAIRE

	Produits	NS	NA
1. FAITS CARACTERISTIQUES	x		
2. CHANGEMENT DE METHODE	x		
3. INFORMATIONS RELATIVES A LA CONSOLIDATION			
3.1. Identification des sociétés membres du Groupe	x		
3.2. Exclusion du périmètre de consolidation	x		
3.3. Méthodes de consolidation	x		
3.4. Périmètre de consolidation retenu	x		
3.5. Information sur la variation du périmètre	x		
3.6. Organigramme	x		
4. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUS			
4.1. Principes de préparation des états financiers	x		
4.2. Date de clôture	x		
4.3. Traitement des écarts de première consolidation	x		
4.4. Principes comptables et méthodes d'évaluation	x		
5. NOTES SUR LE BILAN			
ACTIF IMMOBILISE			
5.1. Les écarts d'acquisition – Les écarts d'évaluation	x		
5.2. Tableaux des immobilisations	x		
ACTIF CIRCULANT			
5.3. Evaluation des stocks	x		
5.4. Evaluation des créances	x		
5.5. Ventilation des créances par échéance	x		
5.6. Provision pour dépréciation	x		
5.7. Valeurs mobilières de placement	x		
CAPITAUX PROPRES			
5.8. Composition du capital social	x		
5.9. Réévaluation (Juste Valeur)	x		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
5.10. Provisions à long-terme	x		
DETTES			
5.11. Dettes par échéance	x		
5.12. Impôts différés	x		
	x		
6. NOTES SUR COMPTE DE RESULTAT			
6.1. Détail du chiffre d'affaires	x		
7. AUTRES INFORMATIONS			
7.1. Engagement retraite	x		
7.2. Engagements hors bilan	x		

NS : Non significatif

NA : Non applicable

1. FAITS CARACTERISTIQUES

A / Faits marquants de l'exercice :

1/ Contrôles fiscaux

- 2G PROMOTION

Un contentieux faisant suite à un contrôle fiscal était en cours depuis plusieurs exercices auprès de la filiale 2G Promotion. Cette société ayant donné son autorisation pour être fiscalement intégrée dans le cadre du régime de l'intégration fiscale des groupes de sociétés ; 2M Promotion étant la société mère, l'éventuel redressement en matière d'impôt sur les sociétés concernait 2M Promotion directement.

La proposition de rectification en date du 24/11/2016 faisait état d'un redressement de 133 408€ en matière de TVA (dont 43 023€ d'intérêts et majorations) et de 571 799€ d'impôts sur les sociétés (majorations non chiffrées en sus). La société avait reçu un avis de mise en recouvrement le 28/02/2018 et une réclamation contentieuse avait été enclenchée. 2G Promotion contestait la totalité de ces redressements mais en 2018, par précaution et pour couvrir ce risque, une provision pour impôts avait été comptabilisée pour 700 000 euros.

La société 2G PROMOTION avait saisi par l'intermédiaire de son avocat les juridictions compétentes pour porter l'affaire sur le plan judiciaire et un accord transactionnel semblait en bonne voie avec un risque qui s'est réduit aux redressements de TVA. La provision était ainsi partiellement reprise à hauteur de 566 592€ au 31/12/2023.

Durant l'exercice 2024, le contentieux fiscal s'est intégralement éteint après la transaction obtenue avec l'administration fiscale au niveau des dernières impositions TVA et majorations concernant ce contentieux. La provision est intégralement reprise à la clôture 2024.

- S.F.R.F.

A la suite d'une vérification de la comptabilité de la société S.F.R.F. pour les périodes 2019, 2020 et 2021, la société a réceptionnée le 13 décembre 2022 une proposition de rectification comprenant des rappels de TVA collectée pour 1 876 488 €, augmenté des intérêts de retards pour 105 635 € et des pénalités pour manquements délibérés (40%) à hauteur de 608 275 €.

La société conteste la grande majorité des droits redressés et a présenté ses observations dans un courrier du 14 février 2023 où seulement 303 707 € des droits redressés sont acceptés par S.F.R.F.

L'Administration, dans sa réponse reçue fin avril 2023 maintient sa position et la société S.F.R.F. entend poursuivre ses démarches, par l'intermédiaire de son avocat, pour faire annuler cette proposition de rectification.

A la clôture 31/12/2024, la société et ses conseils estiment que leurs arguments sont solides pour demander l'annulation des sommes redressées mais par prudence, dans le respect des règles comptables, S.F.R.F. a maintenu sa provision pour impôts de 1 982 123 euros pour couvrir le risque de redressement des droits et intérêts de retards.

2/ Investissement COLISEE CARE

2M PROMOTION a investi depuis 2021 dans le groupe COLISEE CARE via sa sous-holding 2M INVEST CO. Le groupe COLISEE CARE connaît actuellement des difficultés financières et les seules données obtenues sont celles des comptes consolidés au 31/12/2023.

Le groupe 2M PROMOTION a constaté au 31/12/2024 une provision pour dépréciation sur la base de ces données disponibles pour plus de 7,6 millions d'euros et suit l'évolution de cette situation délicate et préoccupante.

Néanmoins le groupe 2M PROMOTION estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause à la date d'arrêté des comptes.

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2024

B / Evénements post clôture :

Néant

2. CHANGEMENT DE METHODEChangement de méthode de présentation

Néant

3. INFORMATIONS RELATIVES A LA CONSOLIDATION**3.1. Identification des sociétés membres du Groupe**

La société tête de groupe est 2M PROMOTION, société par actions simplifiées au capital de 7 317 030 Euros.

Son siège social est situé à Montbéliard (25 200), 5 rue Gaston Pretot.

Le groupe 2M PROMOTION comprend 19 sociétés. La nature des principales activités du groupe est la location et vente de véhicules. Les sociétés membres du groupe sont regroupées dans le tableau suivant :

NOM	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intégration
Société mère 2M PROMOTION	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
SARL 2G PROMOTION	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
SAS S.F.R.F.	100.00 %	85.00 %	Intégration globale	100.00 %
SCI Modena 2	100.00 %	90.00 %	Intégration globale	100.00 %
SCI Scuderia Cannes	100.00 %	90.00 %	Intégration globale	100.00 %
EURL Nature et Passion	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
SCI Domaine Grande Garenne	100.00 %	99.00 %	Intégration globale	100.00 %
SCA Nizuc	100.00 %	67.60%	Intégration globale	100.00 %
SCEA Domaine des Suplissons	100.00 %	95.00 %	Intégration globale	100.00 %
SAS 2M Invest Co	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
SAS Cars Up	20.00 %	20.00 %	Mise en équivalence	
SA D2P Invest holding	30.37 %	30.37 %	Mise en équivalence	
SAS Legend by SF	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
Société Namibienne RUIIMTE	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
SAS Carsafe invest	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
SAS Dmpr Invest	100.00 %	80.00 %	Intégration globale	100.00 %
SCI Metrimmo	50.00 %	40.00 %	Int.porportionnelle	50.00 %
SCI Metrimmo Agence	50.00 %	40.00 %	Int.porportionnelle	50.00 %
SAS Metrinvest	49.00 %	39.20 %	Mise en équivalence	

Remarque : Les proportions indiquées correspondent aux sommes des pourcentages de détention directe et indirecte.

3.2. Exclusion du périmètre de consolidation

*** SAS US9**

Cette société, constituée et immatriculée en 2022 a été exclue du périmètre de consolidation car le groupe 2M PROMOTION envisage de se retirer du capital de cette société ; de plus US9 n'a pas obtenu les débouchés attendus dans le lancement de son projet de développement.

*** Société Namibienne ENENE ECO LODGE**

La société de droit Namibien ENENE ECO LODGE acquise en 2023 pour 2 800 dollars Namibien est une entité sans activité qui va être en définitif liquidée.

3.3. Méthodes de consolidation

En fonction du taux de contrôle que détient 2M PROMOTION sur ses filiales, l'intégration des filiales dans les comptes consolidés du groupe 2M PROMOTION a été réalisée selon la méthode de l'intégration globale, l'intégration proportionnelle ou la mise en équivalence.

Dans le cadre de l'analyse de la norme IFRS 11 « partenariat », les dispositions contractuelles existantes entre les sociétés actionnaires dans certaines filiales (pactes d'actionnaires, cautions et autres accords...) aboutissent à constater des « opérations conjointes (Joint Opération) ». Cette situation se traduit au niveau des comptes consolidés du groupe 2M PROMOTION par la comptabilisation de la quote-part du coparticipant dans les actifs, les passifs, les produits et les charges des opérations conjointe. Cette méthode de comptabilisation est similaire à la « méthode de l'intégration proportionnelle » ; par mesure de simplification nous désignerons cette méthodologie ainsi.

Au 31/12/2024 cette disposition concerne les participations du groupe 2M PROMOTION auprès des sociétés membres du périmètre : SCI Metrimmo, SCI Metrimmo Agence et la SAS Metrinvest.

3.4. Périmètre de consolidation retenu

Le périmètre de consolidation retenu est conforme à la liste présentée en 3.1.

3.5. Information sur la variation du périmètre

Au cours de l'exercice 2024, le périmètre de consolidation a subi des modifications par :

L'entrée des entités suivantes :

- SAS Metrinvest
- SCI Metrimmo
- SCI Metrimmo Agence
- SAS Carsafe Invest

La sortie de l'entité suivante :

- SARL L.M.P.

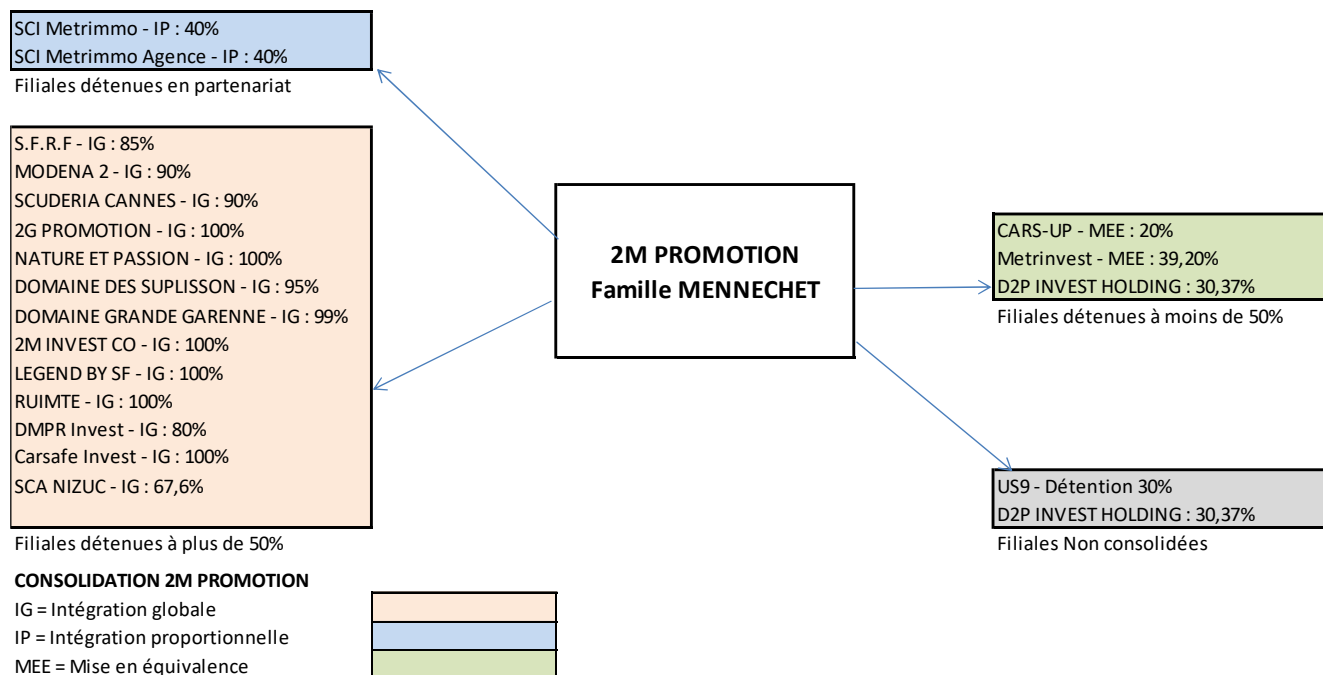
2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2024

D'autre part l'évolution des proportions d'intégration d'entités du groupe sont constatés en 2024 (méthode de la mise en équivalence) :

- SA D2P Invest holding : 30,37% contre 33% en 2023

3.6. Organigramme

ORGANIGRAMME DU GROUPE 2M PROMOTION AU 31 DECEMBRE 2024



4. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUS

4.1. Principes de préparation des états financiers

Le groupe 2M PROMOTION a choisi d'appliquer les normes IFRS à compter de la clôture des comptes 31/12/2010.

En France, cette option est offerte aux sociétés non cotées sur un marché réglementé par l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2004-1382 du 20 décembre 2004.

Les états financiers consolidés couvrent les périodes de 12 mois arrêtées au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Ils ont été établis en conformité avec le principe de continuité d'exploitation.

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2024 et en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, avec des données comparatives au 31 décembre 2023 établies selon le référentiel IFRS applicable à la date de clôture.

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2024

Les normes comptables internationales sont publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne. Elles comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations.

Ce référentiel est consultable sur le site internet de la Commission européenne (<https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/international-accounting-standards-ias-regulation.html>).

Les comptes consolidés de 2M PROMOTION et de toutes ses filiales (« le Groupe ») ont été établis selon le principe de la Juste valeur.

Les méthodes comptables et bases d'évaluation appliquées par le Groupe pour l'établissement des états financiers consolidés au 31 décembre 2024 sont identiques à celles retenues pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2023, à l'exception des précisions suivantes :

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 1er janvier 2024

- Amendements à la norme IAS 1 - Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants, et Passifs non courants assortis de covenants.

Le premier amendement clarifie les principes de classement d'un passif au bilan en courant ou en non courant

Le second amendement :

- Précise que les covenants à respecter après la date de clôture ne doivent pas affecter la classification en courant/non courant à la date de clôture
- Vise à améliorer les informations à fournir sur les dettes à long terme assorties de covenants

- Amendement à la norme IFRS 16 - passif de location dans le cadre d'une cession-bail.

Cet amendement apporte des clarifications sur l'évaluation ultérieure des opérations de cession-bail, en particulier celles incluant des loyers variables.

- Amendements à IAS 7 et IFRS 7 – Accords de financement avec les fournisseurs.

Ces amendements ajoutent des obligations d'information sur les accords de financement fournisseurs. Ils visent à améliorer la transparence de ces accords, en aidant à comprendre leur impact sur les passifs, les flux de trésorerie et le risque de liquidité de l'entité.

Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur le Groupe.

- Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2.

Les travaux menés par l'OCDE relatifs aux défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie (BEPS) ont conduit à l'adoption de règles globales anti-érosion de la base d'imposition (dit « Modèle de règles GloBE – Pilier 2 »), approuvées le 14 décembre 2021 par le Cadre inclusif de l'OCDE et le G20.

Le 14 décembre 2022 a été adoptée la Directive (UE) 2022/2523 visant à appliquer le Modèle de règles GloBE – Pilier 2 au sein de l'Union européenne.

L'article 33 de la loi de finances pour 2024 a transposé cette directive en droit interne instaurant ainsi un niveau mondial d'imposition minimum fixé à 15% sur les bénéfices des entreprises multinationales pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2023.

Les « Real Investment Trusts » (REITs) dont font partie les sociétés d'investissement immobiliers cotées « SIIC » sont exclues de ce dispositif, pour les sociétés consolidantes et leurs filiales détenues à au moins 95 %. L'OCDE devrait publier des commentaires spécifiques sur les « REITs » courant janvier pour clarifier la position sur les filiales détenues à moins de 95 %.

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2024

Ainsi, au 31 décembre 2024, aucune provision pour impôt n'a été constituée à ce titre dans les comptes consolidés du Groupe.

4.2. Date de clôture

A l'exception de la nouvelle société de droit Namibien RUIMTE qui clôture au 28 février, toutes les sociétés du groupe clôturent au 31 décembre.

Pour les comptes consolidés 31 décembre 2024, les comptes RUIMTE au 28 février 2025 et une situation intermédiaire 31 décembre 2024 pour la société Carsafe Invest, récemment constituée dont le premier exercice clôture au 31 décembre 2025, ont été pris en comptes.

Il est ici précisé que les données comptables et financières de la société RUIMTE, disponibles au 28 février 2025, ne sont pas arrêtées définitivement lors de l'établissement des comptes consolidés du groupe 2M PROMOTION. Ces données provisoires, ont pour une part significative des informations bilantielles et du compte de résultat, été considérées comme fiables par la direction du groupe. Le groupe 2M PROMOTION a intégrées ces données pour l'établissement de ses comptes consolidés clos le 31 décembre 2024.

4.3. Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts positifs de première consolidation sont présentés à l'actif du Bilan consolidé aux postes correspondant : Immobilisations incorporelles (Fonds de commerce) et Immobilisations corporelles (Terrains et constructions).

4.4. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les méthodes de consolidation des sociétés du groupe 2M PROMOTION sont : l'intégration globale, l'intégration proportionnelle ou la mise en équivalence selon les cas.

Les principaux retraitements de consolidation opérés dans les sociétés intégrées concernent :

- * l'élimination des comptes réciproques, concernant le bilan et le compte de résultat ;
- * l'élimination des dividendes versés au cours de l'exercice par les sociétés consolidées ;
- * l'élimination des plus-values ou moins-values de cession interne ;
- * la constatation d'impôt différé sur les retraitements ainsi que sur les différences entre le résultat comptable et le résultat fiscal ;
- * l'annulation des frais d'établissement ;
- * les provisions pour engagements de fin de carrière sont comptabilisées dans les comptes consolidés ;
- * les retraitements des contrats de crédit-bail ont été réalisés lorsqu'ils ont été considérés comme significatifs. Ces retraitements concernent exclusivement les crédits-baux immobiliers.

5. NOTES SUR LE BILAN

5.1. Les écarts d'acquisition – Les écarts d'évaluation

Les écarts d'évaluation

On appelle écart d'évaluation la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé (valeur d'usage des actifs et passifs identifiables) et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée.

Les écarts d'évaluation identifiés dans le groupe 2M PROMOTION concernent les immobilisations incorporelles (fonds de commerce) et corporelles (Constructions et terrains).

L'éventuel résultat déficitaire des filiales du 1^{er} jour de l'exercice jusqu'à la date d'acquisition est venu s'imputer sur le montant des capitaux repris et par voie de conséquence est venu augmenter l'écart d'acquisition.

Le détail des écarts d'évaluation affectés au poste « fonds commercial (y compris les frais d'acquisition) est le suivant :

ENTREPRISES	Ecarts d'évaluations initiaux
2G PROMOTION	167 042
S.F.R.F.	173 480
TOTAL	340 522

Ce poste n'a pas été mouvementé durant l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le détail des écarts d'évaluation affectés aux postes « construction » et « terrain » est le suivant :

	Entreprises	Valeurs brutes	Amortissements			Valeurs nettes
			Antérieurs	Dot. de l'exercice	Cumuls	
Terrains	SCI Domaine Gr. Garenne	70 753				70 753
	SCA Nizuc	92 626				92 626
	RUIIMTE	5 312 305				5 312 305
Constructions	SCA Nizuc	92 626				92 626
	RUIIMTE	2 276 702	34 306	113 835	148 141	2 128 561
						0
Travaux en cours						
TOTAL		7 845 012	34 306	113 835	148 141	7 696 871

L'écart d'évaluation qui a été affecté en construction RUIIMTE est amortissable sur 20 ans. Cet écart a été constaté hors fiscalité latente (Détenion en Namibie).

Pour rappel, les autres écarts d'évaluation identifié en plus-value latente sur les constructions ne sont pas amortissables afin de maintenir « à la juste valeur » ces actifs.

Provisions pour acquisitions de titres :

Cette rubrique comprend les écarts d'acquisition négatifs.

Un écart d'acquisition négatif correspond généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise.

L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat, selon un plan de reprise de provision, sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

Au 31 décembre 2024, aucun écart d'acquisition négatif n'est constaté.

5.2. Tableau des immobilisations

- Actif immobilisé brut
- Amortissements

Voir tableaux pages suivantes.

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2024

Immobilisations

Devise : EUR

Période : 31/12/2024

Rubriques	Ouverture	Acquisitions	Réévaluations	Cession	Virement	Variation de périmètre	Variation taux de change	Autres mouvements	Clôture
Ecart d'acquisition									
Marques									64 139
Frais de développement	64 139								1 887 089
Concessions, brevets et droits similaires	1 887 089								385 000
Fonds commercial	30 000	385 000		30 000					
Autres immobilisations incorporelles									
Immobilisations incorporelles en cours									
Avances, acomptes sur immo. incorporelles									
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 981 228	385 000		30 000					2 336 228
Terrains	10 877 935	1 547 350		15 000					12 410 285
Constructions	30 553 164	1 327 466			17 794 830		107 393		49 782 853
Installations techniques, matériel, outillage	855 585	167 176		81 704					941 057
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés									
Autres immobilisations corporelles	10 737 457	3 209 308		88 512	78 331	(833 206)	2 885		13 106 263
Immobilisations en cours	16 309 781	2 387 927			(17 794 830)				902 878
Avances et acomptes	88 007	8 200			(78 331)				17 876
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	69 421 929	8 647 427		185 216		(833 206)	110 278		77 161 212
Titres de participations	103 348 749			3 345 833					100 002 916
Créances rattachées à des participations	13 835						514		14 349
Autres titres immobilisés	251 887 726	12 473 811		6 510 001				12 477 784	270 329 320
Prêts	1	(1)							
Autres immobilisations financières	329 899	301 947		65 000					566 846
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	355 580 210	12 775 757		9 920 834			514	12 477 784	370 913 431
TITRES MIS EN EQUIVALENCE	1 252 619					2 616 929		(145 654)	3 723 894
TOTAL GENERAL	428 235 986	21 808 184		10 136 050		1 783 723	110 792	12 332 130	454 134 765

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2024

Amortissements

Devise : EUR

Période : 31/12/2024

Rubriques	Ouverture	Reprises	Réévaluations	Dotations	Virement	Variation Périmètre :	Variation Tx de change	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition									
Frais de développement									
Concessions, brevets et droits similaires	44 261			50					44 311
Immobilisations incorporelles en crédit bail et contrats ass.									
Autres immobilisations incorporelles	30 000	59 380		64 380					35 000
Immobilisations incorporelles en cours									
Avances, acomptes sur immo. incorporelles									
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	74 261	59 380		64 430					79 311
Terrains	4 646			3 493					8 139
Constructions	3 778 323			1 734 584					5 512 907
Installations techniques, matériel, outillage	515 036	61 745		128 673					581 964
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats ass.									
Autres immobilisations corporelles	2 957 594	145 240		1 006 274		(255 471)			3 563 157
Immobilisations en cours									
Avances et acomptes									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 255 599	206 985		2 873 024		(255 471)			9 666 167
Amortissements Dérogatoires									
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Primes de remboursements des obligations									
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS									
TOTAL GENERAL	7 329 860	266 365		2 937 454		(255 471)			9 745 478

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2024

Immobilisations incorporelles :Valorisation des fonds de commerce :

Les fonds de commerce ont fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur au 31/12/2024. Cette réévaluation a été réalisée sur la base des valeurs vénales au 31/12/2024.

Le groupe a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer de la cohérence de la valorisation retenue. Au 31/12/2024, une provision pour dépréciation de fonds de commerce pour 467 042 euros concerne le fonds de 2G PROMOTION à hauteur de 167 042€ et le fonds de NATURE ET PASSION à hauteur de 300 000€.

Le détail du poste « Fonds de commerce » au 31/12/2024 est le suivant :

ENTREPRISES	Valeurs dans les comptes sociaux des entités	Ecarts d'évaluations initiaux	Réévaluations	Total
2G PROMOTION		167 042		167 042
Nature et Passion	450 000			450 000
S.F.R.F.	1 096 567	173 480		1 270 047
Arrondis				
TOTAL	1 546 567	340 522	-	1 887 089

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et éventuellement du cumul des pertes de valeur.

5.3. Evaluation des stocks

- Les **stocks de matières premières et d'approvisionnement** sont des stocks de bétail détenu dans la société Nature et passion.

- Les **encours de productions de biens** correspondent principalement aux encours de la société S.F.R.F., mais également aux encours de travaux de construction entrepris par la société 2G Promotion et les encours de production agricole effectués par la société Domaine des Supleissons.

- **Les stocks de produits intermédiaires et finis** concerne la production agricole du Domaine des Supleissons.

- Les **stocks de marchandises** correspondent principalement aux stocks de véhicules de S.F.R.F. pour 19 456 K€ et de 38 951 K€ pour LEGEND BY SF. Ils comprennent également des stocks de la société RUIMTE pour 824 K€.

Les provisions pour dépréciation des stocks à la clôture de l'exercice 2024 concernent des véhicules en stock de la société S.F.R.F. pour 293 906 euros et de la société LEGEND BY SF pour 2 492 500 euros.

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2024

5.4. Evaluation des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

5.5 Ventilation des créances par échéances

<u>Créances par échéances</u>				
Devise : EUR		Période : 31/12/2024		
ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
		Montant	Montant	Montant
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Créances rattachées à des participations	14 349		14 349	
Autres titres immobilisés	270 329 320		270 329 320	
Prêts				
Autres immobilisations financières	566 846		566 846	
CLIENTS				
Créances clients et comptes rattachés	4 663 010	4 663 010		
AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION				
Avances et acomptes versés sur commandes	19 273 458	19 273 458		
Créances fiscales	2 931 065	2 931 065		
Actifs d'impôts différés	400 882		400 882	
Créances sociales	3 313	3 313		
Autres créances	10 702 763	10 702 763		
Capital souscrit, appelé et non versé				
TOTAL GENERAL	308 885 006	37 573 609	271 311 397	

5.6. Provision pour dépréciation

Les provisions pour dépréciation des créances sont évaluées en fonction du risque encouru. Voir tableau ci-après (5.10).

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2024

5.7. Valeurs mobilières de placement (en K€)

COMPTABILISATION EN ACTIF CIRCULANT / VMP EN K€	Valeur historique	Valeur liquidative	Gains latents	Pertes latentes
Compte titres CM-CIC Market Sol. 36480902	474,54	506,02	34,23	- 2,76
OPC FAMEN-F FCP	5 198,18	6 371,95	1 173,77	
Compte titres CA Indosuez	14 999,99	16 561,61	1 561,62	
COMPTABILISATION EN ACTIF IMMOBILISES EN K€				
Altarc global 2021 fcpi	1 930,00	2 113,61	183,61	
Altarc global 2022 fcpi	1 061,50	1 039,52		- 21,98
Fcpi alter ego fundrock (al.)	1 250,00	1 115,17		- 134,83
Ardian co-investme fund vi eur	1 332,24	1 423,10	90,86	
Fond tikehau famen	100 000,00	109 947,17	9 947,17	
Ardian co inv 2022 compart ame	1 198,07	1 209,76	11,69	
Altarc global 2023 fcpi	772,00	775,20	3,20	
Fond c-famen (cedrus)	40 000,00	42 099,16	2 099,16	
Fond jab (pe bt)	3 653,56	5 326,04	1 672,48	
Cic transition infra debt 2	2 140,30	2 337,88	197,58	
Cic mezzanine & unitranche fin	1 176,60	1 212,32	35,72	
Growth buyout invest	1 011,98	958,32		- 53,66
Global secondary invest 2023	846,36	995,72	149,36	
Inv. Flextone MMS	777,11	777,11	-	
Contrat capi n°1 cardif (bt)	22 000,00	24 547,23	2 547,23	
Contrat capi n°2 cardif (bt)	22 000,00	24 547,23	2 547,23	
Athena oxygene sept 2022 (fidia)	-	-	-	
Contrat capi natixis	11 000,00	12 179,65	1 179,65	
Mg bpop 667 (5ans)	2 831,29	2 831,29	Intérêts courus	
Mg bpop 679 (3 ans)	-	-		
Contrat capi cnp lux	11 000,00	12 283,53	1 283,53	
France m degress 01/23 bpop	-	-		
Mg bt	4 212,10	4 492,82	Intérêts courus	
Taux flotant février 23	1 000,00	1 023,70	23,70	
Ps smart entry sx7e	2 000,00	2 034,96	34,96	
Ps note taux fixe 5,5% novembre	2 000,00	2 000,00	Intérêts courus	
Obligation 12 ans 4,83%	2 500,00	2 500,00	Intérêts courus	
Obligation 12 ans 5,10%	2 500,00	2 500,00	Intérêts courus	
Obligation fixe flotteur	2 000,00	2 000,00	Intérêts courus	
TOTAL	262 865,82	287 710,07	24 776,75	- 213,23

5.8. Composition du capital social

Le capital social, d'un montant de 7 317 030€, est divisé en 731 703 actions de 10€ chacune, entièrement libérées.

5.9. Réévaluation (Juste Valeur)

Les actifs sont valorisés à la clôture 31/12/2024 à la Juste Valeur.

L'écart d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur actuelle des actifs réévalués et leur valeur comptable consolidée avant l'utilisation de la méthode de la « juste valeur » est porté dans un poste particulier du passif du bilan, dans les capitaux propres.

Les impôts différés sur les plus-values latentes des actifs réévalués sont imputés sur l'écart de réévaluation.

Au 31/12/2024, l'écart de réévaluation est nul.

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2024

5.10. Provisions pour risques et charges

Nature	31/12/24
Provision pour acquisition de titres	0
Provision pour litiges sociaux et autres litiges	1 500
Provision pour impôt et contrôles fiscaux	1 982 123
Provision indemnité départ en retraite	0
Autres provisions pour risques et charges	0
Total provisions à long-terme	1 983 623

* Les provisions pour litiges sociaux et autres litiges sont estimées sur la base des dossiers de réclamation et des estimations du risque par la société.

* Les provisions pour impôts et contrôles fiscaux concernent l'entité S.F.R.F.

<u>Provisions</u>		
Groupe :	2M PROMOTION	Période : 31/12/2024
Devise :	EUR	

Rubriques	Ouverture	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Provisions capital appelé non versé						
AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES						
Provisions pour acquisition de titres						
Provisions pour risques	1 500					1 500
Provisions pour litige	2 115 531		133 408			1 982 123
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	2 117 031		133 408			1 983 623
Provisions dépréciation fond commercial	467 042					467 042
Provisions sur autres immo. Incorporelles						
PROV. SUR IMMO INCORPORELLES	467 042					467 042
Provisions sur terrains						
Provisions sur constructions						
Provisions sur immobilisations corporelles en cours						
PROV. SUR IMMO CORPORELLES						
Provisions sur titres de participation		7 637 000				7 637 000
Provisions sur titres mis en équivalence						
Provisions sur créances rattachées						
Provisions sur autres titres immobilisés						
Provisions sur prêts						
Provisions sur autres immobilis. financières						
PROV. SUR IMMO FINANCIERES		7 637 000				7 637 000
Provisions sur stocks matières premières						
Provisions sur en cours de biens						
Provisions sur en cours de services						
Provisions sur stocks produits finis						
Provisions sur stocks marchandises	227 406	2 581 000	22 000			2 786 406
PROV. SUR STOCKS ET EN-COURS	227 406	2 581 000	22 000			2 786 406
Provisions sur comptes clients	252 623	188 202	92 847			347 978
Provision dépréciation clients douteux						
Provisions sur autres créances	35 000					35 000
Provisions charges constatées avan.						
Prov. sur valeurs mobilières de placement						
Provisions sur actions propres						
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	287 623	188 202	92 847			382 978
TOTAL GENERAL	3 099 102	10 406 202	248 255			13 257 049

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2024

5.11. Dettes par échéance

Dettes par échéance				
Groupe : 2M PROMOTION		Période : 31/12/2024		

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
		Montant	Montant	Montant
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	96 422 707	5 775 304	59 610 646	31 036 757
Emprunts en crédit-bail				
Concours bancaires courants	23 236	23 236		
Autres dettes financières	189 127	189 127		
FOURNISSEURS				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 084 563	9 084 563		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	125 975	125 975		
AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	18 385 291	18 385 291		
Dettes fiscales	2 816 909	2 816 909		
Impôts différés passifs	64 001		64 001	
Dettes sociales	875 486	875 486		
Autres dettes	32 624 348	32 624 348		
TOTAL GENERAL	160 611 643	69 900 239	59 674 647	31 036 757

5.12. Impôts différés & Preuve d'impôt

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable au taux d'impôt de l'exercice de 25%. La situation fiscale latente des sociétés consolidées est analysée pour rattacher à chaque exercice la charge fiscale qui lui incombe.

Les détails ci-après tiennent compte des proportions d'intégration au périmètre de consolidation du groupe 2M PROMOTION.

Les impôts différés actifs comptabilisés au 31 décembre 2024 sont détaillés ci-après.

Remarques :

- A la fin de l'exercice sous revue, il convient de souligner que les déficits fiscaux reportables de la société Nature et Passion n'ont pas fait l'objet de la constatation d'une créance d'impôt différé actif car ils ne semblent plus respecter les principes d'activation en consolidation.
- Les écritures de consolidation concernant l'entité de droit Namibien RUIIMTE sont traitées sans fiscalité latente.

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDÉS IFRS 31/12/2024

Imposition différée actif avant compensation avec les positions passif de chacune de société.	4445-IDA à 25%	Bases IDA		
		Déficits	Frais acquisition sur titres	Organic - Décalage fiscal temporaire
2M Promotion	13 671		54 682	
S.F.R.F.	25 663			102 650
Modena 2				
Nizuc				
Domaine Gr garenne				
2M Invest co	1 696	6 784		
Scuderia	320 162	1 280 646		
Ruimte				
DMPR Invest	39 689	158 755		
Metinvest				
Arrondis	1			
TOTAL	400 882	1 446 185	54 682	102 650

Les impôts différés passifs comptabilisés au 31 décembre 2024 proviennent de :

Imposition différée actif avant compensation avec les positions passif de chacune de société.	1559-IDP à 25%	Bases IDP		
		Fonds de comm. - Frais achats / Quote part	Ecart éval. Immob.	Retrait. Amort. der + Provision
2M Promotion				
S.F.R.F.				
Modena 2				
Nizuc	46 313		185 252	
Domaine Gr garenne	17 688		70 753	
2M Invest co				
Scuderia				
Ruimte				
DMPR Invest				
Metinvest				
Arrondis				
TOTAL	64 001	0	256 005	0

Après d'éventuelles compensations des positions à l'actif et au passif par société, les stocks du bilan sont :

- Imposition différée à l'actif – IDA : 400 882 euros ;
- Provision pour impôts différés – IDP : 64 001 euros ;

	Ouverture N	Clôture N	Charge d'impôt N
IDA	346 639	400 882	-54 243
IDP	64 001	64 001	0
IDA - IDP			-54 243

Ecart justifié :

* Arrondis - 1

Impôts différés au compte de résultat	-54 244
--	----------------

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.1. Détail sur le chiffre d'affaires

CA – Ventes de marchandises	121 604 974
CA – Ventes de services	4 274 366
CA – Ventes de biens	<u>567 186</u>
TOTAL	126 446 526

Les ventes de marchandises comprennent 20 664 647 euros de ventes à l'étranger ; les autres ventes sont effectuées en France.

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. Engagement de retraite

Les engagements de retraite au 31 décembre 2024 sont considérés comme nul ou non significatif car les principaux effectifs salariés en contrat au sein du groupe 2M promotion sont sous la convention collective du négoce de véhicules automobiles et que ce secteur d'activité fait cotiser l'employeur pour couvrir les futures indemnités de fin de carrière à un organisme social dédié. Ces dépenses sont donc incluses dans les charges de personnel.

7.2. Engagements hors bilan

* Société mère 2M PROMOTION

I. ENGAGEMENTS FINANCIERS : ENGAGEMENTS DONNES 58 897 K€

* 2M Prom. s'est engagé à bloquer le compte courant S.F.R.F. à hauteur de 1 080 000€.

La société s'engage à ne pas demander à la société S.F.R.F. son remboursement et ce en garantie des garanties bancaires émises indiqués ci-après :

2M Prom. s'est porté caution de la société S.F.R.F. à hauteur de 1 900 000€ au profit de la Banque Européenne du Crédit Mutuel pour les 2 garanties à 1^{er} Demande :

- Une garantie à hauteur de 1 800 000€ au profit de FCA Capital France

- Une garantie à hauteur de 100 000€ au profit de Ferrari S.p.a.

(AGO 13/12/2019)

1 900 000€

* 2M Prom. est caution solidaire de SCI MODENA 2 dans le cadre d'un emprunt de 3,8M€.

Capital restant dû 31/12/24 : 2 536 550.59€

2 536 551€

* 2M Prom. est caution solidaire de SCI MODENA 2 dans le cadre d'un emprunt de 500 000€ auprès du Crédit Mutuel.

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2024

Capital restant dû 31/12/24 : 342 801,18€	342 801€
---	----------

* 2M Prom. s'est porté aval pour sûreté et garantie du paiement par l'emprunteur S.F.R.F. auprès du CIC Est pour un montant de 500 000 euros dans le cadre d'un billet financiers à libre utilisation de 500 000 euros.	500 000€
---	----------

* 2M Prom. s'est porté aval pour sûreté et garantie du paiement par l'emprunteur S.F.R.F. auprès de la BECM Mulhouse Capital restant dû 31/12/24 : 1 219 921,97€	1 219 922€
---	------------

* 2M Prom. s'est porté aval pour sûreté et garantie du paiement par l'emprunteur S.F.R.F. auprès de la BECM Schiltigheim Capital restant dû 31/12/24 : 435 859€	435 859€
--	----------

* 2M Prom. est caution solidaire de SCI SCUDERIA CANNES à hauteur de 5 M€ dans le cadre d'un emprunt de 7,5 M€ auprès de la BPBFC. Capital restant dû 31/12/24 : 6 228 997,83€	5 000 000€
---	------------

* 2M Prom. A accordé une Garantie de Passif dans le cadre des accords De cession du groupe SGMR – Les Opalines en sa qualité de vendeur.

Les conditions sont les suivantes – Extraits du protocole signé le 22/09/2021 avec les acheteurs :

1/ Les Vendeurs s'engagent, sans solidarité entre eux, à payer à l'Acquéreur, chacun à hauteur de sa quote-part d'Actions transférées sur le nombre total d'Actions transférées, le montant de toute Perte effective résultant directement d'une violation ou d'une inexactitude des déclarations des Vendeurs stipulées à l'Article 9 (sauf à ce que cette déclaration ait fait l'objet d'une mise à jour ou d'un complément conformément à l'Article 9) ; et 2/ Chaque Vendeur s'engage à payer à l'Acquéreur, toute Perte résultant d'une violation ou d'une inexactitude des déclarations faites par lui et contenues à l'Article 8.

Toute somme relative à une Perte due par les Vendeurs en application du présent Article 10 (la « Réduction de Prix ») sera traitée en réduction du Prix des Actions Cédées. Le total des sommes dues par chacun des Vendeurs ne pourra en aucun cas excéder la quote-part du Prix des Actions Cédées reçue par chacun d'eux au titre du Transfert.

La Réduction de Prix prévue au présent Article 10 (sous réserve des limitations et exclusions stipulées aux présentes) sera le recours exclusif de l'Acquéreur en cas de violation d'un engagement ou d'une obligation prévu au présent Contrat, ou en cas de violation ou d'inexactitude d'une déclaration des Vendeurs contenu aux Articles 8 et 9, l'Acquéreur renonçant expressément à tout autre droit et action en responsabilité à l'encontre des Vendeurs, à l'exclusion du dol.

Montants

1/ Sous réserve des Pertes subies à raison d'une violation ou d'une inexactitude des déclarations qui figurent à l'Article 9, aucune Réduction de Prix ne sera due par les Vendeurs tant que le montant total des Pertes dues au titre du présent Article 10 n'excédera pas une franchise de trois millions d'euros (3.000.000 €), étant précisé que, dans l'hypothèse où ce montant serait dépassé, l'Acquéreur recevra des Vendeurs, à titre de Réduction de Prix, le montant total des Pertes indemnisables sous les réserves et dans les conditions des présentes excédant cette franchise et non à partir du premier euro, dans la limite du plafond mentionné ci-après.

2/ Seules les Pertes dont le montant unitaire est supérieur à cent mille euros (100.000 €) seront prises en compte pour déterminer si le seuil ci-dessus est dépassé. Il est précisé que les Pertes

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2024

résultant directement d'un même fait générateur seront agrégées pour déterminer si ce seuil unitaire de cent mille euros (100.000 €) est atteint.

3/ La responsabilité individuelle de chaque Vendeur au titre de l'Article 10 ne pourra en aucun cas excéder un montant maximum correspondant à la quote-part du Prix des Actions qu'il a reçu, étant précisé que la responsabilité globale des Vendeurs au titre de l'Article 10 ne pourra en tout état de cause excéder un montant maximum de cinquante millions euros (50.000.000 €), soit vingt-cinq millions euros (25.000.000 €) pour 2 M Promotion et Mat-Immo-Beaune respectivement. Il est toutefois précisé que le plafond de responsabilité individuelle de chaque

Vendeur et le plafond de responsabilité globale des Vendeurs ne sauraient être cumulatifs.

4/ Il est précisé que les limitations de responsabilité visées ci-dessus au présent Article 10.2 (Montant minimum/maximum) ainsi que celles visées à l'Article 10.5 (Limitation de la garantie des Vendeurs) ci-dessous ne s'appliqueront pas aux Pertes résultant de la violation ou l'inexactitude de toute déclaration et garantie faite par les Vendeurs au titre des Articles 8 (Déclarations propres à chaque Vendeur), 9.2 (Capital de la Société) et 9.3 (Société et Filiales) (ensemble, les « Garanties Fondamentales »). Il est toutefois convenu que les Pertes résultant de la violation ou l'inexactitude de toute déclaration et garantie faite par les Vendeurs au titre des Garanties Fondamentales seront plafonnées aux sommes reçues par chacun des Vendeurs au titre de la quote-part du Prix des Actions Cédées qui leur aura été allouée au titre du Transfert.

Durée de la garantie

Tout appel en garantie en vertu du Contrat devra être valablement notifié par l'Acquéreur conformément à l'Article 10.4 :

- 1/ au titre des Garanties Fondamentales, avant l'expiration d'un délai de cinq (5) ans suivant la Date de Réalisation ;
- 2/ en matière d'Impôts, avant l'expiration d'un délai de 30 jours suivant le 31 décembre 2024 ; et
- 3/ pour toutes autres matières, dans un délai de dix-huit (18) mois à compter de la

L'engagement est fixé à son maximum ici, soit à 25 000 000€

* 2M Prom. A accordé une Garantie de Passif dans le cadre des accords de cession du groupe SGMR ouest – Les Jardins d'Iroise en sa qualité de vendeur.

Les conditions sont les suivantes – Extraits du contrat de cession signé le 28/02/2022 avec les acheteurs :

Le vendeur s'engage sur les dispositions suivantes :

- **Absence de réclamation aux sociétés du Groupe ;**
- **Absence de sollicitation des salariés ;**
- **Clause de non-concurrence ;**
- **Indemnisation par le vendeur :** Le Vendeur s'engage à verser à chacun des Acquéreurs, due proportion à hauteur de leur quote-part respective du Prix de Cession, à titre de réduction du Prix de Cession, le montant de tous les dommages subis par les Acquéreurs ou toute Société du Groupe (en ce compris les honoraires et autres frais engagés dans ce cadre) et imputable, directement ou indirectement, à une violation, inexactitude, erreur de l'une quelconque des déclarations faites ou des garanties données par le Vendeur dans les présentes, ou à tout manquement par le Vendeur à ses obligations au titre des présentes.

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2024

Il est expressément convenu que cette obligation d'indemnisation sera limitée à la quote-part du capital social et des droits de vote de la Société que représente les Actions Cédées, soit 24,94% du montant de tous les dommages subis.

Franchise

Sous réserve des exceptions visées à l'Article 8.6(e), aucune indemnisation ne sera due par le Vendeur tant que le montant total des indemnisations dues au titre du présent Article VIII et excédant le Seuil Individuel n'excédera pas une franchise de trois cent mille euros (300.000 €), étant précisé que, dans l'hypothèse où ce montant serait dépassé, les Acquéreurs recevront du Vendeur, à titre de réduction du Prix Cession, le montant total des dommages indemnifiables sous les réserves et dans les conditions des présentes excédant cette franchise et non à partir du premier euro, dans la limite du Plafond.

Plafond

Le montant global de l'indemnisation qui pourra être due par le Vendeur au titre de l'Article 8.1 sera limité à un montant de cinq millions d'euros : 5.000.000 €

Durée

Après la Réalisation, aucune indemnisation ne sera due aux Acquéreurs par le Vendeur au titre de ses déclarations et garanties si celle-ci n'a pas fait l'objet d'une Demande d'Indemnisation par les Acquéreurs dans un délai de dix-huit (18) mois suivant la Date de Réalisation, étant toutefois précisé que :

- (i) le droit d'effectuer une réclamation en ce qui concerne les éléments visés à l'Article 3.2(i) (Fiscalité et charges sociales) et 3.2(e) (Ressources humaines) pourra être mis en œuvre jusqu'à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'expiration de la durée de la prescription applicable à tout Impôt ; et
- (ii) le droit d'effectuer une réclamation en ce qui concerne les éléments visés aux Articles 2.4 (Absence de Paiements Interdits), 3.1 (Déclarations et garanties concernant le Vendeur), 3.2(a) (Capital de la Société) et 3.2(b) (Société et Filiales) pourra être mis en œuvre jusqu'à l'expiration d'un délai de cinq (5) ans suivant la Date de Réalisation.

*** Engagements donnés dans le cadre des emprunts souscrits par 2M PROMOTION (à retrouver également dans les dettes garanties) :**

* AUTORISATION DE DECOUVERT – BECM 5 M€

Nantissement d'un compte titres financiers FCP FAMEN-F
n°11899 00103 000.200.026.01 ouvert auprès de la BECM Mulhouse
à hauteur de 3 250 000€ en garantie d'une autorisation de découvert
de 5 M€. Au 31/12/2024 le découvert n'est pas activé. 0€

* FINANCEMENT DU DOMAINE A ST FLORENT - EMPRUNT BECM 6 000 000€

Promesse d'hypothéquer une maison d'habitation et 2 corps de ferme
à St Florent. Capital restant dû au 31/12/24 : 4 525 673€

* EMPRUNT BECM 14 000 000€

Promesse d'hypothéquer un bien immobilier à Avoriaz.
Capital restant dû au 31/12/24 : 10 559 770€

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2024

II. ENGAGEMENTS FINANCIERS : ENGAGEMENTS RECUS**DETTES GARANTIES**

* FINANCEMENT DU PRET SCI NIZUC - EMPRUNT CREDIT MUTUEL 950 000€
 Caution solidaire de Didier et Brigitte MENNECHET à hauteur de 1 140 000€
 (principal et intérêts) 354 153€

* AUTORISATION DE DECOUVERT - BANQUE POPULAIRE 5 M€
 Nantissement des parts du GF de la Grande Garenne détenues par
 M. et Mme Didier Mennechet (Usufruit) et Jérémy Mennechet (Nue-propriété)
 à hauteur de 2,5 M€ ;
 en garantie d'une autorisation de découvert de 5 M€. Au 31/12/2024
 l'autorisation de découvert n'est pas utilisé. 0€

* AUTORISATION DE DECOUVERT – BECM 5 M€
 Nantissement d'un compte titres financiers FCP FAMEN-F
 n°11899 00103 000.200.026.01 ouvert auprès de la BECM Mulhouse
 à hauteur de 3 250 000€ en garantie d'une autorisation de découvert
 de 5 M€. Au 31/12/2024 l'autorisation de découvert n'est pas utilisé. 0€

*** Société filiale S.F.R.F.****I. ENGAGEMENTS FINANCIERS : ENGAGEMENTS DONNES**

Les engagements assortis de sûretés réelles donnés par la société S.F.R.F. sont :

- En garantie des autorisations de découverts de 1 200 000 euros (au profit des établissements CIC et BECM) :

- * Nantissement des fonds de commerce de Sausheim et de Bischheim.
- * Gage Auxiga avec un stock plancher de 450 000 euros.

- En garantie des engagements par signature de 2 100 000 euros (au profit des établissements CIC et BECM) :

- * Gage Auxiga avec un stock plancher de 300 000 euros.

- En garantie des prêts bancaires souscrits pour 750 000€ en 2019 auprès des établissements CIC et BECM (375K pour chaque établ.) : Nantissement des fonds de commerce de Sausheim et de Bischheim.

Au 31/12/2024 le capital restant dû s'élève à 287 307 euros.

II. ENGAGEMENTS FINANCIERS : ENGAGEMENTS RECUS

En garantie des autorisations de découverts et des engagements par signature au profit des établissements CIC et BECM, l'associé 2M Promotion a apporté à la société S.F.R.F. les engagements suivants :

- * Blocage du compte courant 2M Promotion (à hauteur de 1 080 000 euros).
- * Caution solidaire de 2M Promotion à hauteur de 1 900 000 euros dans le cadre des 2 garanties à 1er demande suivantes :
 - à hauteur de 1 800 000 euros au profit de FCA Capital France,
 - à hauteur de 100 000 euros au profit de Ferrari S.p.a.

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2024

* 2M promotion s'est porté aval pour sûreté et garantie du paiement par l'emprunteur S.F.R.F. auprès du CIC Est pour un montant de 500 000 euros dans le cadre d'un billet financiers à libre utilisation de 500 000 euros.

* 2M promotion s'est porté aval pour sûreté et garantie du paiement par l'emprunteur S.F.R.F. auprès de la BECM pour un montant de 1 000 000 euros.

* L'Etat s'est porté aval pour sureté et garantie des paiements par l'emprunteur S.F.R.F. auprès du CIC et de la BECM pour un montant de 1 350 000 euros.

* Avals donnés par les associés concernant l'emprunt de 1 500 000 euros contracté par la société S.F.R.F auprès de la BECM :

- 2M promotion pour la somme de 1 350 000 euros
- JR Venture pour la somme de 150 000 euros

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31.12.2024

2M PROMOTION

Société par actions simplifiée

Capital social : 7 317 030 €

5 rue Gaston PRETOT

25200 MONTBELIARD

422 961 755 R.C.S. BELFORT

SASU Jean-Marc DUFETEL

65, RUE DE LA PAIX

97133 SAINT-BARTHELEMY

COMMISSAIRE AUX COMPTES

FIBA SAS

7 AVENUE DE L'EUROPE

67300 SCHILTIGHEIM

COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
Exercice clos le 31.12.2024

Aux associés,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale de votre société, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société 2M PROMOTION SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. En effet, en raison de l'importance du point décrit dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Nous n'avons pas obtenu les informations nécessaires relatives à la situation financière et aux perspectives d'une participation financière figurant à l'actif du bilan consolidé, comme indiqué dans la note « faits marquants de l'exercice » de l'annexe, ni pu mettre en œuvre de procédures satisfaisantes pour apprécier la valeur de ces titres de participation.

Compte tenu de l'importance significative de ces titres de participation dans les comptes, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

En conséquence, nous sommes dans l'impossibilité d'exprimer une opinion sur les comptes consolidés au 31 décembre 2024.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire au point décrit dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion du Président appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes consolidés.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Fait à Saint Barthélemy et à Schiltigheim, le 25 septembre 2025

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SASU Jean-Marc DUFETEL

FIBA SAS


Jean-Marc DUFETEL


Xavier COURTEAUX





2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2024

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

KAPPA CONSULTANTS

11 Avenue de Strasbourg – Didenheim – CS 79761 – 68060 MULHOUSE CEDEX

Tél. : 03.89.33.14.14 – Fax : 03.89.43.86.22

email : kappa@kappasud.com

SAS au capital de 62 500 € - RCS Mulhouse B 399 039 528

Société d'expertise comptable inscrite auprès du Conseil Régional de l'Ordre de Strasbourg – Société de Commissariat aux comptes inscrite auprès de la Haute Autorité de l'Audit

SOMMAIRE

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL : RESULTAT CONSOLIDE IFRS PAR NATURE.....	2
ETAT DU RESULTAT GLOBAL	3
BILAN CONSOLIDE IFRS	4
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	5
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	6
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	7

Résultat consolidé IFRS par nature

En EUR	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	126 446 526	109 425 590
Autres produits de l'activité	5 388 637	4 344 251
Achats consommés	-111 307 590	-95 548 532
Charges de personnel	-4 229 356	-3 878 127
Charges externes	-9 855 891	-8 354 768
Impôts et taxes	-641 320	-406 906
Dotations aux amortissements	-2 896 388	-2 342 164
Dotations aux provisions	-2 532 634	711 365
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	201 015	105 556
Autres produits et charges d'exploitation	531 953	211 463
Résultat opérationnel courant	1 104 952	4 267 728
Autres produits et charges opérationnels		
Résultat opérationnel	1 104 952	4 267 728
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence dans la continuité des activités		
Résultat opérationnel après quote-part du résultat net des sociétés MEE dar	1 104 952	4 267 728
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 304 465	1 480 620
Coût de l'endettement financier brut	-875 446	1 486 967
Coût de l'endettement financier net	429 019	2 967 587
Autres produits et charges financiers	12 451 001	15 838 548
Charge d'impôt	-4 843 562	-5 040 820
Quote part de résultat des autres sociétés mises en équivalence	-500 991	-521 898
Résultat net d'impôt des activités maintenues	8 640 419	17 511 145
Résultat des activités non maintenues		
Charge d'impôt relative aux activités non maintenues		
Resultat net des activités non maintenues		
Part du groupe	8 097 282	16 998 703
Intérêts minoritaires	543 137	512 442
Résultat net de base par action	12	24

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	N	N-1
Résultat net	8 640 419	17 511 145
Eléments qui seront reclassés [ou recyclables] ultérieurement en résultat net :		
- Ecart de conversion		
- Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
- Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
- Elément de la quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Eléments qui ne seront pas reclassés [ou ne sont pas recyclables] ultérieurement en résultat net :		
- Réévaluation des immobilisations		
- Réévaluation [ou écarts actuariels] au titre des régimes à prestations définies		
- Elément de la quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	8 640 419	17 511 145
Dont part du Groupe [ou des propriétaires de la société mère]	8 640 419	17 511 145
Dont part des intérêts minoritaires [ou des participations ne donnant pas le contrôle]	-	-

* Les montants sont présentés net d'impôt.

Bilan consolidé IFRS

Actif en EUR	31/12/2024	31/12/2023
Goodwill		
Autres Immobilisations Incorporelles	1 789 875	1 439 925
Immobilisations Corporelles	67 495 045	62 166 330
Immeubles de placement		
Participations entreprises associés	3 723 894	1 252 619
Actifs financiers disponibles à la vente		
Autres actifs financiers	363 276 431	355 580 210
Autres actifs non courants	3 313	2 639
Actifs d'impôts non-courants	400 882	346 639
Actifs non courants	436 689 440	420 788 362
Stocks et en-cours	57 601 515	63 653 887
Clients et comptes rattachés	4 315 032	5 258 464
Autres actifs courants	30 484 320	18 158 621
Actifs d'impôts courants	2 931 065	2 013 330
Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat	149 764 329	161 890 634
Trésorerie et équivalent de trésorerie	14 151 715	16 531 800
Liaisons Titres		
Liaison entité de gestion		
Liaisons Bilan		
Actifs courants	259 247 976	267 506 736
Total Actif	695 937 416	688 295 098
Passif	31/12/2024	31/12/2023
Capital émis	7 317 030	7 317 030
Réserves	516 942 281	518 094 015
Titres en auto-contrôle		
Résultat de l'exercice	8 097 282	16 998 703
Intérêts minoritaires	984 253	819 439
Capitaux propres	533 340 846	543 229 187
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	90 647 403	84 987 956
Passifs d'impôts non-courants	64 001	64 001
Provisions à long terme	1 983 623	2 117 031
Autres passifs non courants	1 302	1 702
Passifs non courants	92 696 329	87 170 690
Fournisseurs et comptes rattachés	9 210 538	8 488 305
Emprunts à court terme	23 236	20 482
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	5 964 431	5 835 745
Passifs d'impôts courant	2 816 909	5 030 768
Provisions à court terme		
Autres passifs courants	51 885 127	38 519 921
Passifs courants	69 900 241	57 895 221
Total Passif	695 937 416	688 295 098

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Tableau de flux de trésorerie consolidé IFRS

En EUR	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net consolidé	8 640 419	17 511 145
Dotations nettes aux amortissements et provisions	10 411 667	-397 427
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-13 734 540	-10 041 851
Charges et produits calculés liés aux stockoptions et assimilés		
Autres produits et charges calculés	-400	-400
Plus et moinsvalues de cession	-640 593	-454 107
Profits et pertes de dilution		
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	500 991	521 898
Dividendes (titres non consolidés)	-655 497	
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	4 522 047	7 139 258
Coût de l'endettement financier net	-429 019	-2 967 587
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	4 843 562	5 040 820
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	8 936 590	9 212 491
Impôts versés	-4 897 806	-5 146 943
Variation du B.F.R. lié à l'activité	5 077 278	-17 659 986
Autres flux générés par l'activité		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	9 116 062	-13 594 438
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-9 032 427	-6 506 573
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	221 612	14 167
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	-12 775 757	-28 367 016
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	10 404 055	4 530 765
Incidence des variations de périmètre	-336 468	-12 916 773
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)	655 497	
Variation des prêts et avances consentis		
Subventions d'investissement reçues		
Autres flux liés aux opérations d'investissement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-10 863 488	-43 245 430
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital :		
<i>Versées par les actionnaires de la société mère</i>		
<i>Versées par les minoritaires des sociétés intégrées</i>		
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :		
<i>Dividendes versés aux actionnaires de la société mère</i>	-18 000 000	
<i>Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées</i>	-195 718	-38 387
Dividendes en intragroupe		
Rachats et reventes d'actions propres		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	11 706 780	49 793 220
Remboursements d'emprunts	-5 743 996	-5 573 890
Intérêts financiers nets versés	-529 796	2 947 793
Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-12 762 730	47 128 736
Incidence des variations des cours des devises	1 012	
Incidence du passage en IFRS 5		
Variations de la trésorerie nette	-14 509 144	-9 711 132
Trésorerie d'ouverture	178 401 952	188 113 084
Trésorerie de clôture	163 892 808	178 401 952

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital émis	Réserves	Résultat groupe	Intérêts minoritaires	Total
Bilan au 01.01.N-1	7 317 030	531 982 311	- 11 595 119	367 861	528 072 083
* Augmentation de capital					-
* Mouvements s/Ecarts de réévaluation groupe					-
* Dividendes				- 38 387	- 38 387
* Affectations en réserves		- 11 595 119	11 595 119		-
* Résultat global de la période			16 998 703	512 442	17 511 145
* Autres variations		- 2 293 176		- 22 477	- 2 315 653
Bilan au 31.12.N-1	7 317 030	518 094 016	16 998 703	819 439	543 229 187
* Réduction de capital					-
* Mouvements s/Ecarts de réévaluation					-
* Dividendes		- 18 000 000		- 195 718	- 18 195 718
* Affectations en réserves		16 998 703	- 16 998 703		-
* Résultat global de la période			8 097 282	543 137	8 640 419
* Autres variations		- 150 438		- 182 605	- 333 043
Bilan au 31.12.N	7 317 030	516 942 281	8 097 282	984 253	533 340 846

Autres variations :

Les autres variations proviennent principalement des modifications de périmètres.

NOTES ANNEXES SOMMAIRE

	Produits	NS	NA
1. FAITS CARACTERISTIQUES	x		
2. CHANGEMENT DE METHODE	x		
3. INFORMATIONS RELATIVES A LA CONSOLIDATION			
3.1. Identification des sociétés membres du Groupe	x		
3.2. Exclusion du périmètre de consolidation	x		
3.3. Méthodes de consolidation	x		
3.4. Périmètre de consolidation retenu	x		
3.5. Information sur la variation du périmètre	x		
3.6. Organigramme	x		
4. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUS			
4.1. Principes de préparation des états financiers	x		
4.2. Date de clôture	x		
4.3. Traitement des écarts de première consolidation	x		
4.4. Principes comptables et méthodes d'évaluation	x		
5. NOTES SUR LE BILAN			
ACTIF IMMOBILISE			
5.1. Les écarts d'acquisition – Les écarts d'évaluation	x		
5.2. Tableaux des immobilisations	x		
ACTIF CIRCULANT			
5.3. Evaluation des stocks	x		
5.4. Evaluation des créances	x		
5.5. Ventilation des créances par échéance	x		
5.6. Provision pour dépréciation	x		
5.7. Valeurs mobilières de placement	x		
CAPITAUX PROPRES			
5.8. Composition du capital social	x		
5.9. Réévaluation (Juste Valeur)	x		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
5.10. Provisions à long-terme	x		
DETTES			
5.11. Dettes par échéance	x		
5.12. Impôts différés	x		
	x		
6. NOTES SUR COMPTE DE RESULTAT			
6.1. Détail du chiffre d'affaires	x		
7. AUTRES INFORMATIONS			
7.1. Engagement retraite	x		
7.2. Engagements hors bilan	x		

NS : Non significatif

NA : Non applicable

1. FAITS CARACTERISTIQUES

A / Faits marquants de l'exercice :



1/ Contrôles fiscaux

- 2G PROMOTION

Un contentieux faisant suite à un contrôle fiscal était en cours depuis plusieurs exercices auprès de la filiale 2G Promotion. Cette société ayant donné son autorisation pour être fiscalement intégrée dans le cadre du régime de l'intégration fiscale des groupes de sociétés ; 2M Promotion étant la société mère, l'éventuel redressement en matière d'impôt sur les sociétés concernait 2M Promotion directement.

La proposition de rectification en date du 24/11/2016 faisait état d'un redressement de 133 408€ en matière de TVA (dont 43 023€ d'intérêts et majorations) et de 571 799€ d'impôts sur les sociétés (majorations non chiffrées en sus). La société avait reçu un avis de mise en recouvrement le 28/02/2018 et une réclamation contentieuse avait été enclenchée. 2G Promotion contestait la totalité de ces redressements mais en 2018, par précaution et pour couvrir ce risque, une provision pour impôts avait été comptabilisée pour 700 000 euros.

La société 2G PROMOTION avait saisi par l'intermédiaire de son avocat les juridictions compétentes pour porter l'affaire sur le plan judiciaire et un accord transactionnel semblait en bonne voie avec un risque qui s'est réduit aux redressements de TVA. La provision était ainsi partiellement reprise à hauteur de 566 592€ au 31/12/2023.

Durant l'exercice 2024, le contentieux fiscal s'est intégralement éteint après la transaction obtenue avec l'administration fiscale au niveau des dernières impositions TVA et majorations concernant ce contentieux. La provision est intégralement reprise à la clôture 2024.

- S.F.R.F.

A la suite d'une vérification de la comptabilité de la société S.F.R.F. pour les périodes 2019, 2020 et 2021, la société a réceptionnée le 13 décembre 2022 une proposition de rectification comprenant des rappels de TVA collectée pour 1 876 488 €, augmenté des intérêts de retards pour 105 635 € et des pénalités pour manquements délibérés (40%) à hauteur de 608 275 €.

La société conteste la grande majorité des droits redressés et a présenté ses observations dans un courrier du 14 février 2023 où seulement 303 707 € des droits redressés sont acceptés par S.F.R.F.

L'Administration, dans sa réponse reçue fin avril 2023 maintient sa position et la société S.F.R.F. entend poursuivre ses démarches, par l'intermédiaire de son avocat, pour faire annuler cette proposition de rectification.

A la clôture 31/12/2024, la société et ses conseils estiment que leurs arguments sont solides pour demander l'annulation des sommes redressées mais par prudence, dans le respect des règles comptables, S.F.R.F. a maintenu sa provision pour impôts de 1 982 123 euros pour couvrir le risque de redressement des droits et intérêts de retards.

2/ Investissement COLISEE CARE

2M PROMOTION a investi depuis 2021 dans le groupe COLISEE CARE via sa sous-holding 2M INVEST CO. Le groupe COLISEE CARE connaît actuellement des difficultés financières et les seules données obtenues sont celles des comptes consolidés au 31/12/2023.

Le groupe 2M PROMOTION a constaté au 31/12/2024 une provision pour dépréciation sur la base de ces données disponibles pour plus de 7,6 millions d'euros et suit l'évolution de cette situation délicate et préoccupante.

Néanmoins le groupe 2M PROMOTION estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause à la date d'arrêté des comptes.

B / Evénements post clôture :

Néant

2. CHANGEMENT DE METHODEChangement de méthode de présentation

Néant

3. INFORMATIONS RELATIVES A LA CONSOLIDATION**3.1. Identification des sociétés membres du Groupe**

La société tête de groupe est 2M PROMOTION, société par actions simplifiées au capital de 7 317 030 Euros.

Son siège social est situé à Montbéliard (25 200), 5 rue Gaston Pretot.

Le groupe 2M PROMOTION comprend 19 sociétés. La nature des principales activités du groupe est la location et vente de véhicules. Les sociétés membres du groupe sont regroupées dans le tableau suivant :

NOM	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intégration
Société mère 2M PROMOTION	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
SARL 2G PROMOTION	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
SAS S.F.R.F.	100.00 %	85.00 %	Intégration globale	100.00 %
SCI Modena 2	100.00 %	90.00 %	Intégration globale	100.00 %
SCI Scuderia Cannes	100.00 %	90.00 %	Intégration globale	100.00 %
EURL Nature et Passion	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
SCI Domaine Grande Garenne	100.00 %	99.00 %	Intégration globale	100.00 %
SCA Nizuc	100.00 %	67.60%	Intégration globale	100.00 %
SCEA Domaine des Suplissons	100.00 %	95.00 %	Intégration globale	100.00 %
SAS 2M Invest Co	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
SAS Cars Up	20.00 %	20.00 %	Mise en équivalence	
SA D2P Invest holding	30.37 %	30.37 %	Mise en équivalence	
SAS Legend by SF	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
Société Namibienne RUIIMTE	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
SAS Carsafe invest	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
SAS Dmpr Invest	100.00 %	80.00 %	Intégration globale	100.00 %
SCI Metrimmo	50.00 %	40.00 %	Int.porportionnelle	50.00 %
SCI Metrimmo Agence	50.00 %	40.00 %	Int.porportionnelle	50.00 %
SAS Metrinvest	49.00 %	39.20 %	Mise en équivalence	

Remarque : Les proportions indiquées correspondent aux sommes des pourcentages de détention directe et indirecte.

3.2. Exclusion du périmètre de consolidation

*** SAS US9**

Cette société, constituée et immatriculée en 2022 a été exclue du périmètre de consolidation car le groupe 2M PROMOTION envisage de se retirer du capital de cette société ; de plus US9 n'a pas obtenu les débouchés attendus dans le lancement de son projet de développement.

*** Société Namibienne ENENE ECO LODGE**

La société de droit Namibien ENENE ECO LODGE acquise en 2023 pour 2 800 dollars Namibien est une entité sans activité qui va être en définitif liquidée.

3.3. Méthodes de consolidation

En fonction du taux de contrôle que détient 2M PROMOTION sur ses filiales, l'intégration des filiales dans les comptes consolidés du groupe 2M PROMOTION a été réalisée selon la méthode de l'intégration globale, l'intégration proportionnelle ou la mise en équivalence.

Dans le cadre de l'analyse de la norme IFRS 11 « partenariat », les dispositions contractuelles existantes entre les sociétés actionnaires dans certaines filiales (pactes d'actionnaires, cautions et autres accords...) aboutissent à constater des « opérations conjointes (Joint Opération) ». Cette situation se traduit au niveau des comptes consolidés du groupe 2M PROMOTION par la comptabilisation de la quote-part du coparticipant dans les actifs, les passifs, les produits et les charges des opérations conjointe. Cette méthode de comptabilisation est similaire à la « méthode de l'intégration proportionnelle » ; par mesure de simplification nous désignerons cette méthodologie ainsi.

Au 31/12/2024 cette disposition concerne les participations du groupe 2M PROMOTION auprès des sociétés membres du périmètre : SCI Metrimmo, SCI Metrimmo Agence et la SAS Metrinvest.

3.4. Périmètre de consolidation retenu

Le périmètre de consolidation retenu est conforme à la liste présentée en 3.1.

3.5. Information sur la variation du périmètre

Au cours de l'exercice 2024, le périmètre de consolidation a subi des modifications par :

L'entrée des entités suivantes :

- SAS Metrinvest
- SCI Metrimmo
- SCI Metrimmo Agence
- SAS Carsafe Invest

La sortie de l'entité suivante :

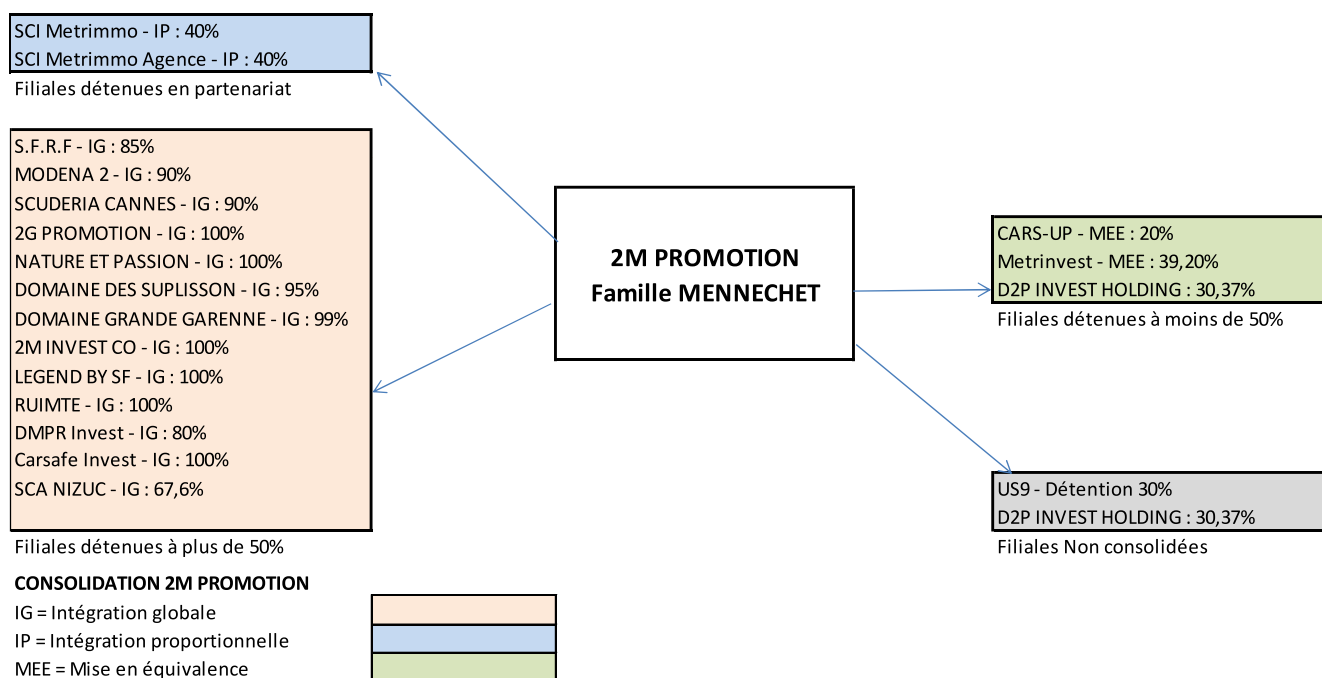
- SARL L.M.P.

D'autre part l'évolution des proportions d'intégration d'entités du groupe sont constatés en 2024 (méthode de la mise en équivalence) :

- SA D2P Invest holding : 30,37% contre 33% en 2023

3.6. Organigramme

ORGANIGRAMME DU GROUPE 2M PROMOTION AU 31 DECEMBRE 2024



4. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUS

4.1. Principes de préparation des états financiers

Le groupe 2M PROMOTION a choisi d'appliquer les normes IFRS à compter de la clôture des comptes 31/12/2010.

En France, cette option est offerte aux sociétés non cotées sur un marché réglementé par l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2004-1382 du 20 décembre 2004.

Les états financiers consolidés couvrent les périodes de 12 mois arrêtées au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Ils ont été établis en conformité avec le principe de continuité d'exploitation.

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2024 et en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, avec des données comparatives au 31 décembre 2023 établies selon le référentiel IFRS applicable à la date de clôture.

Les normes comptables internationales sont publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne. Elles comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations.

Ce référentiel est consultable sur le site internet de la Commission européenne (<https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/international-accounting-standards-ias-regulation.html>).

Les comptes consolidés de 2M PROMOTION et de toutes ses filiales (« le Groupe ») ont été établis selon le principe de la Juste valeur.

Les méthodes comptables et bases d'évaluation appliquées par le Groupe pour l'établissement des états financiers consolidés au 31 décembre 2024 sont identiques à celles retenues pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2023, à l'exception des précisions suivantes :

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 1er janvier 2024

- Amendements à la norme IAS 1 - Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants, et Passifs non courants assortis de covenants.

Le premier amendement clarifie les principes de classement d'un passif au bilan en courant ou en non courant

Le second amendement :

- Précise que les covenants à respecter après la date de clôture ne doivent pas affecter la classification en courant/non courant à la date de clôture
- Vise à améliorer les informations à fournir sur les dettes à long terme assorties de covenants

- Amendement à la norme IFRS 16 - passif de location dans le cadre d'une cession-bail.

Cet amendement apporte des clarifications sur l'évaluation ultérieure des opérations de cession-bail, en particulier celles incluant des loyers variables.

- Amendements à IAS 7 et IFRS 7 – Accords de financement avec les fournisseurs.

Ces amendements ajoutent des obligations d'information sur les accords de financement fournisseurs. Ils visent à améliorer la transparence de ces accords, en aidant à comprendre leur impact sur les passifs, les flux de trésorerie et le risque de liquidité de l'entité.

Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur le Groupe.

- Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2.

Les travaux menés par l'OCDE relatifs aux défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie (BEPS) ont conduit à l'adoption de règles globales anti-érosion de la base d'imposition (dit « Modèle de règles GloBE – Pilier 2 »), approuvées le 14 décembre 2021 par le Cadre inclusif de l'OCDE et le G20.

Le 14 décembre 2022 a été adoptée la Directive (UE) 2022/2523 visant à appliquer le Modèle de règles GloBE – Pilier 2 au sein de l'Union européenne.

L'article 33 de la loi de finances pour 2024 a transposé cette directive en droit interne instaurant ainsi un niveau mondial d'imposition minimum fixé à 15% sur les bénéfices des entreprises multinationales pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2023.

Les « Real Investment Trusts » (REITs) dont font partie les sociétés d'investissement immobiliers cotées « SIIC » sont exclues de ce dispositif, pour les sociétés consolidantes et leurs filiales détenues à au moins 95 %. L'OCDE devrait publier des commentaires spécifiques sur les « REITs » courant janvier pour clarifier la position sur les filiales détenues à moins de 95 %.

Ainsi, au 31 décembre 2024, aucune provision pour impôt n'a été constituée à ce titre dans les comptes consolidés du Groupe.

4.2. Date de clôture

A l'exception de la nouvelle société de droit Namibien RUIMTE qui clôture au 28 février, toutes les sociétés du groupe clôturent au 31 décembre.

Pour les comptes consolidés 31 décembre 2024, les comptes RUIMTE au 28 février 2025 et une situation intermédiaire 31 décembre 2024 pour la société Carsafe Invest, récemment constituée dont le premier exercice clôture au 31 décembre 2025, ont été pris en comptes.

Il est ici précisé que les données comptables et financières de la société RUIMTE, disponibles au 28 février 2025, ne sont pas arrêtées définitivement lors de l'établissement des comptes consolidés du groupe 2M PROMOTION. Ces données provisoires, ont pour une part significative des informations bilantielles et du compte de résultat, été considérées comme fiables par la direction du groupe. Le groupe 2M PROMOTION a intégrées ces données pour l'établissement de ses comptes consolidés clos le 31 décembre 2024.

4.3. Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts positifs de première consolidation sont présentés à l'actif du Bilan consolidé aux postes correspondant : Immobilisations incorporelles (Fonds de commerce) et Immobilisations corporelles (Terrains et constructions).

4.4. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les méthodes de consolidation des sociétés du groupe 2M PROMOTION sont : l'intégration globale, l'intégration proportionnelle ou la mise en équivalence selon les cas.

Les principaux retraitements de consolidation opérés dans les sociétés intégrées concernent :

- * l'élimination des comptes réciproques, concernant le bilan et le compte de résultat ;
- * l'élimination des dividendes versés au cours de l'exercice par les sociétés consolidées ;
- * l'élimination des plus-values ou moins-values de cession interne ;
- * la constatation d'impôt différé sur les retraitements ainsi que sur les différences entre le résultat comptable et le résultat fiscal ;
- * l'annulation des frais d'établissement ;
- * les provisions pour engagements de fin de carrière sont comptabilisées dans les comptes consolidés ;
- * les retraitements des contrats de crédit-bail ont été réalisés lorsqu'ils ont été considérés comme significatifs. Ces retraitements concernent exclusivement les crédits-baux immobiliers.

5. NOTES SUR LE BILAN

5.1. Les écarts d'acquisition – Les écarts d'évaluation

Les écarts d'évaluation

On appelle écart d'évaluation la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé (valeur d'usage des actifs et passifs identifiables) et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée.

Les écarts d'évaluation identifiés dans le groupe 2M PROMOTION concernent les immobilisations incorporelles (fonds de commerce) et corporelles (Constructions et terrains).

L'éventuel résultat déficitaire des filiales du 1^{er} jour de l'exercice jusqu'à la date d'acquisition est venu s'imputer sur le montant des capitaux repris et par voie de conséquence est venu augmenter l'écart d'acquisition.

Le détail des écarts d'évaluation affectés au poste « fonds commercial (y compris les frais d'acquisition) » est le suivant :

ENTREPRISES	Ecarts d'évaluations initiaux
2G PROMOTION	167 042
S.F.R.F.	173 480
TOTAL	340 522

Ce poste n'a pas été mouvementé durant l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le détail des écarts d'évaluation affectés aux postes « construction » et « terrain » est le suivant :

	Entreprises	Valeurs brutes	Amortissements			Valeurs nettes
			Antérieurs	Dot. de l'exercice	Cumuls	
Terrains	SCI Domaine Gr. Garenne	70 753				70 753
	SCA Nizuc	92 626				92 626
	RUIIMTE	5 312 305				5 312 305
Constructions	SCA Nizuc	92 626				92 626
	RUIIMTE	2 276 702	34 306	113 835	148 141	2 128 561
						0
Travaux en cours						
TOTAL		7 845 012	34 306	113 835	148 141	7 696 871

L'écart d'évaluation qui a été affecté en construction RUIIMTE est amortissable sur 20 ans. Cet écart a été constaté hors fiscalité latente (Détenion en Namibie).

Pour rappel, les autres écarts d'évaluation identifié en plus-value latente sur les constructions ne sont pas amortissables afin de maintenir « à la juste valeur » ces actifs.

Provisions pour acquisitions de titres :

Cette rubrique comprend les écarts d'acquisition négatifs.

Un écart d'acquisition négatif correspond généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise.

L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat, selon un plan de reprise de provision, sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

Au 31 décembre 2024, aucun écart d'acquisition négatif n'est constaté.

5.2. Tableau des immobilisations

- Actif immobilisé brut
- Amortissements

Voir tableaux pages suivantes.

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2024

Immobilisations

Devise : EUR

Période : 31/12/2024

Rubriques	Ouverture	Acquisitions	Réévaluations	Cession	Virement	Variation de périmètre	Variation taux de change	Autres mouvements	Clôture
Ecart d'acquisition									
Marques									64 139
Frais de développement	64 139								1 887 089
Concessions, brevets et droits similaires	1 887 089								385 000
Fonds commercial	30 000	385 000		30 000					
Autres immobilisations incorporelles									
Immobilisations incorporelles en cours									
Avances, acomptes sur immo. incorporelles									
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 981 228	385 000		30 000					2 336 228
Terrains	10 877 935	1 547 350		15 000					12 410 285
Constructions	30 553 164	1 327 466			17 794 830		107 393		49 782 853
Installations techniques, matériel, outillage	855 585	167 176		81 704					941 057
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés									
Autres immobilisations corporelles	10 737 457	3 209 308		88 512	78 331	(833 206)	2 885		13 106 263
Immobilisations en cours	16 309 781	2 387 927			(17 794 830)				902 878
Avances et acomptes	88 007	8 200			(78 331)				17 876
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	69 421 929	8 647 427		185 216		(833 206)	110 278		77 161 212
Titres de participations	103 348 749			3 345 833					100 002 916
Créances rattachées à des participations	13 835						514		14 349
Autres titres immobilisés	251 887 726	12 473 811		6 510 001				12 477 784	270 329 320
Prêts	1	(1)							
Autres immobilisations financières	329 899	301 947		65 000					566 846
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	355 580 210	12 775 757		9 920 834			514	12 477 784	370 913 431
TITRES MIS EN EQUIVALENCE	1 252 619					2 616 929		(145 654)	3 723 894
TOTAL GENERAL	428 235 986	21 808 184		10 136 050		1 783 723	110 792	12 332 130	454 134 765

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2024

Amortissements

Devise : EUR

Période : 31/12/2024

Rubriques	Ouverture	Reprises	Réévaluations	Dotations	Virement	Variation Périmètre :	Variation Tx de change	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition									
Frais de développement									
Concessions, brevets et droits similaires	44 261			50					44 311
Immobilisations incorporelles en crédit bail et contrats ass.									
Autres immobilisations incorporelles	30 000	59 380		64 380					35 000
Immobilisations incorporelles en cours									
Avances, acomptes sur immo. incorporelles									
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	74 261	59 380		64 430					79 311
Terrains	4 646			3 493					8 139
Constructions	3 778 323			1 734 584					5 512 907
Installations techniques, matériel, outillage	515 036	61 745		128 673					581 964
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats ass.									
Autres immobilisations corporelles	2 957 594	145 240		1 006 274		(255 471)			3 563 157
Immobilisations en cours									
Avances et acomptes									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 255 599	206 985		2 873 024		(255 471)			9 666 167
Amortissements Dérogatoires									
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Primes de remboursements des obligations									
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS									
TOTAL GENERAL	7 329 860	266 365		2 937 454		(255 471)			9 745 478

Immobilisations incorporelles :Valorisation des fonds de commerce :

Les fonds de commerce ont fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur au 31/12/2024. Cette réévaluation a été réalisée sur la base des valeurs vénales au 31/12/2024.

Le groupe a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer de la cohérence de la valorisation retenue. Au 31/12/2024, une provision pour dépréciation de fonds de commerce pour 467 042 euros concerne le fonds de 2G PROMOTION à hauteur de 167 042€ et le fonds de NATURE ET PASSION à hauteur de 300 000€.

Le détail du poste « Fonds de commerce » au 31/12/2024 est le suivant :

ENTREPRISES	Valeurs dans les comptes sociaux des entités	Ecarts d'évaluations initiaux	Réévaluations	Total
2G PROMOTION		167 042		167 042
Nature et Passion	450 000			450 000
S.F.R.F.	1 096 567	173 480		1 270 047
Arrondis				
TOTAL	1 546 567	340 522	-	1 887 089

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et éventuellement du cumul des pertes de valeur.

5.3. Evaluation des stocks

- Les **stocks de matières premières et d'approvisionnement** sont des stocks de bétail détenu dans la société Nature et passion.

- Les **encours de productions de biens** correspondent principalement aux encours de la société S.F.R.F., mais également aux encours de travaux de construction entrepris par la société 2G Promotion et les encours de production agricole effectués par la société Domaine des Supleissons.

- **Les stocks de produits intermédiaires et finis** concerne la production agricole du Domaine des Supleissons.

- Les **stocks de marchandises** correspondent principalement aux stocks de véhicules de S.F.R.F. pour 19 456 K€ et de 38 951 K€ pour LEGEND BY SF. Ils comprennent également des stocks de la société RUIMTE pour 824 K€.

Les provisions pour dépréciation des stocks à la clôture de l'exercice 2024 concernent des véhicules en stock de la société S.F.R.F. pour 293 906 euros et de la société LEGEND BY SF pour 2 492 500 euros.

5.4. Evaluation des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

5.5 Ventilation des créances par échéances

<u>Créances par échéances</u>				
Devise : EUR		Période : 31/12/2024		
ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
		Montant	Montant	Montant
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Créances rattachées à des participations	14 349		14 349	
Autres titres immobilisés	270 329 320		270 329 320	
Prêts				
Autres immobilisations financières	566 846		566 846	
CLIENTS				
Créances clients et comptes rattachés	4 663 010	4 663 010		
AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION				
Avances et acomptes versés sur commandes	19 273 458	19 273 458		
Créances fiscales	2 931 065	2 931 065		
Actifs d'impôts différés	400 882		400 882	
Créances sociales	3 313	3 313		
Autres créances	10 702 763	10 702 763		
Capital souscrit, appelé et non versé				
TOTAL GENERAL	308 885 006	37 573 609	271 311 397	

5.6. Provision pour dépréciation

Les provisions pour dépréciation des créances sont évaluées en fonction du risque encouru. Voir tableau ci-après (5.10).

5.7. Valeurs mobilières de placement (en K€)

COMPTABILISATION EN ACTIF CIRCULANT / VMP EN K€	Valeur historique	Valeur liquidative	Gains latents	Pertes latentes
Compte titres CM-CIC Market Sol. 36480902	474,54	506,02	34,23	- 2,76
OPC FAMEN-F FCP	5 198,18	6 371,95	1 173,77	
Compte titres CA Indosuez	14 999,99	16 561,61	1 561,62	
COMPTABILISATION EN ACTIF IMMOBILISES EN K€				
Altarc global 2021 fcpi	1 930,00	2 113,61	183,61	
Altarc global 2022 fcpi	1 061,50	1 039,52		- 21,98
Fcpi alter ego fundrock (al.)	1 250,00	1 115,17		- 134,83
Ardian co-investme fund vi eur	1 332,24	1 423,10	90,86	
Fond tikehau famen	100 000,00	109 947,17	9 947,17	
Ardian co inv 2022 compart ame	1 198,07	1 209,76	11,69	
Altarc global 2023 fcpi	772,00	775,20	3,20	
Fond c-famen (cedrus)	40 000,00	42 099,16	2 099,16	
Fond jab (pe bt)	3 653,56	5 326,04	1 672,48	
Cic transition infra debt 2	2 140,30	2 337,88	197,58	
Cic mezzanine & unitranche fin	1 176,60	1 212,32	35,72	
Growth buyout invest	1 011,98	958,32		- 53,66
Global secondary invest 2023	846,36	995,72	149,36	
Inv. Flextone MMS	777,11	777,11	-	
Contrat capi n°1 cardif (bt)	22 000,00	24 547,23	2 547,23	
Contrat capi n°2 cardif (bt)	22 000,00	24 547,23	2 547,23	
Athena oxygene sept 2022 (fidia)	-	-	-	
Contrat capi natixis	11 000,00	12 179,65	1 179,65	
Mg bpop 667 (5ans)	2 831,29	2 831,29	Intérêts courus	
Mg bpop 679 (3 ans)	-	-		
Contrat capi cnp lux	11 000,00	12 283,53	1 283,53	
France m degress 01/23 bpop	-	-		
Mg bt	4 212,10	4 492,82	Intérêts courus	
Taux flotant février 23	1 000,00	1 023,70	23,70	
Ps smart entry sx7e	2 000,00	2 034,96	34,96	
Ps note taux fixe 5,5% novembre	2 000,00	2 000,00	Intérêts courus	
Obligation 12 ans 4,83%	2 500,00	2 500,00	Intérêts courus	
Obligation 12 ans 5,10%	2 500,00	2 500,00	Intérêts courus	
Obligation fixe flotteur	2 000,00	2 000,00	Intérêts courus	
TOTAL	262 865,82	287 710,07	24 776,75	- 213,23

5.8. Composition du capital social

Le capital social, d'un montant de 7 317 030€, est divisé en 731 703 actions de 10€ chacune, entièrement libérées.

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

5.9. Réévaluation (Juste Valeur)

Les actifs sont valorisés à la clôture 31/12/2024 à la Juste Valeur.

L'écart d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur actuelle des actifs réévalués et leur valeur comptable consolidée avant l'utilisation de la méthode de la « juste valeur » est porté dans un poste particulier du passif du bilan, dans les capitaux propres.

Les impôts différés sur les plus-values latentes des actifs réévalués sont imputés sur l'écart de réévaluation.

Au 31/12/2024, l'écart de réévaluation est nul.

5.10. Provisions pour risques et charges

Nature	31/12/24
Provision pour acquisition de titres	0
Provision pour litiges sociaux et autres litiges	1 500
Provision pour impôt et contrôles fiscaux	1 982 123
Provision indemnité départ en retraite	0
Autres provisions pour risques et charges	0
Total provisions à long-terme	1 983 623

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

* Les provisions pour litiges sociaux et autres litiges sont estimées sur la base des dossiers de réclamation et des estimations du risque par la société.

* Les provisions pour impôts et contrôles fiscaux concernent l'entité S.F.R.F.

<u>Provisions</u>	
Groupe : 2M PROMOTION	Période : 31/12/2024
Devise : EUR	

Rubriques	Ouverture	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Provisions capital appelé non versé						
AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES						
Provisions pour acquisition de titres						1 500
Provisions pour risques	1 500					1 500
Provisions pour litige	2 115 531		133 408			1 982 123
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	2 117 031		133 408			1 983 623
Provisions dépréciation fond commercial	467 042					467 042
Provisions sur autres immo. Incorporelles						
PROV. SUR IMMO INCORPORELLES	467 042					467 042
Provisions sur terrains						
Provisions sur constructions						
Provisions sur immobilisations corporelles en cours						
PROV. SUR IMMO CORPORELLES						
Provisions sur titres de participation		7 637 000				7 637 000
Provisions sur titres mis en équivalence						
Provisions sur créances rattachées						
Provisions sur autres titres immobilisés						
Provisions sur prêts						
Provisions sur autres immobilis. financières						
PROV. SUR IMMO FINANCIERES		7 637 000				7 637 000
Provisions sur stocks matières premières						
Provisions sur en cours de biens						
Provisions sur en cours de services						
Provisions sur stocks produits finis						
Provisions sur stocks marchandises	227 406	2 581 000	22 000			2 786 406
PROV. SUR STOCKS ET EN-COURS	227 406	2 581 000	22 000			2 786 406
Provisions sur comptes clients	252 623	188 202	92 847			347 978
Provision dépréciation clients douteux						
Provisions sur autres créances	35 000					35 000
Provisions charges constatées avan.						
Prov. sur valeurs mobilières de placement						
Provisions sur actions propres						
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	287 623	188 202	92 847			382 978
TOTAL GENERAL	3 099 102	10 406 202	248 255			13 257 049

5.11. Dettes par échéance

Dettes par échéance				
Groupe : 2M PROMOTION		Période : 31/12/2024		

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
		Montant	Montant	Montant
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	96 422 707	5 775 304	59 610 646	31 036 757
Emprunts en crédit-bail				
Concours bancaires courants	23 236	23 236		
Autres dettes financières	189 127	189 127		
FOURNISSEURS				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 084 563	9 084 563		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	125 975	125 975		
AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	18 385 291	18 385 291		
Dettes fiscales	2 816 909	2 816 909		
Impôts différés passifs	64 001		64 001	
Dettes sociales	875 486	875 486		
Autres dettes	32 624 348	32 624 348		
TOTAL GENERAL	160 611 643	69 900 239	59 674 647	31 036 757

5.12. Impôts différés & Preuve d'impôt

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable au taux d'impôt de l'exercice de 25%. La situation fiscale latente des sociétés consolidées est analysée pour rattacher à chaque exercice la charge fiscale qui lui incombe.

Les détails ci-après tiennent compte des proportions d'intégration au périmètre de consolidation du groupe 2M PROMOTION.

Les impôts différés actifs comptabilisés au 31 décembre 2024 sont détaillés ci-après.

Remarques :

- A la fin de l'exercice sous revue, il convient de souligner que les déficits fiscaux reportables de la société Nature et Passion n'ont pas fait l'objet de la constatation d'une créance d'impôt différé actif car ils ne semblent plus respecter les principes d'activation en consolidation.
- Les écritures de consolidation concernant l'entité de droit Namibien RUIIMTE sont traitées sans fiscalité latente.

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDÉS IFRS 31/12/2024

Imposition différée actif avant compensation avec les positions passif de chacune de société.	4445-IDA à 25%	Bases IDA		
		Déficits	Frais acquisition sur titres	Organic - Décalage fiscal temporaire
2M Promotion	13 671		54 682	
S.F.R.F.	25 663			102 650
Modena 2				
Nizuc				
Domaine Gr garenne				
2M Invest co	1 696	6 784		
Scuderia	320 162	1 280 646		
Ruimte				
DMPR Invest	39 689	158 755		
Metinvest				
Arrondis	1			
TOTAL	400 882	1 446 185	54 682	102 650

Les impôts différés passifs comptabilisés au 31 décembre 2024 proviennent de :

Imposition différée actif avant compensation avec les positions passif de chacune de société.	1559-IDP à 25%	Bases IDP		
		Fonds de comm. - Frais achats / Quote part	Ecart éval. Immob.	Retrait. Amort. der + Provision
2M Promotion				
S.F.R.F.				
Modena 2				
Nizuc	46 313		185 252	
Domaine Gr garenne	17 688		70 753	
2M Invest co				
Scuderia				
Ruimte				
DMPR Invest				
Metinvest				
Arrondis				
TOTAL	64 001	0	256 005	0

Après d'éventuelles compensations des positions à l'actif et au passif par société, les stocks du bilan sont :

- Imposition différée à l'actif – IDA : 400 882 euros ;
- Provision pour impôts différés – IDP : 64 001 euros ;

	Ouverture N	Clôture N	Charge d'impôt N
IDA	346 639	400 882	-54 243
IDP	64 001	64 001	0
IDA - IDP			-54 243

Ecart justifié :

* Arrondis - 1

Impôts différés au compte de résultat -54 244

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.1. Détail sur le chiffre d'affaires

CA – Ventes de marchandises	121 604 974
CA – Ventes de services	4 274 366
CA – Ventes de biens	<u>567 186</u>
TOTAL	126 446 526

Les ventes de marchandises comprennent 20 664 647 euros de ventes à l'étranger ; les autres ventes sont effectuées en France.

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. Engagement de retraite

Les engagements de retraite au 31 décembre 2024 sont considérés comme nul ou non significatif car les principaux effectifs salariés en contrat au sein du groupe 2M promotion sont sous la convention collective du négoce de véhicules automobiles et que ce secteur d'activité fait cotiser l'employeur pour couvrir les futures indemnités de fin de carrière à un organisme social dédié. Ces dépenses sont donc incluses dans les charges de personnel.

7.2. Engagements hors bilan

* Société mère 2M PROMOTION

I. ENGAGEMENTS FINANCIERS : ENGAGEMENTS DONNES 58 897 K€

* 2M Prom. s'est engagé à bloquer le compte courant S.F.R.F. à hauteur de 1 080 000€.

La société s'engage à ne pas demander à la société S.F.R.F. son remboursement et ce en garantie des garanties bancaires émises indiqués ci-après :

2M Prom. s'est porté caution de la société S.F.R.F. à hauteur de 1 900 000€ au profit de la Banque Européenne du Crédit Mutuel pour les 2 garanties à 1^{er} Demande :

- Une garantie à hauteur de 1 800 000€ au profit de FCA Capital France

- Une garantie à hauteur de 100 000€ au profit de Ferrari S.p.a.

(AGO 13/12/2019)

1 900 000€

* 2M Prom. est caution solidaire de SCI MODENA 2 dans le cadre d'un emprunt de 3,8M€.

Capital restant dû 31/12/24 : 2 536 550.59€

2 536 551€

* 2M Prom. est caution solidaire de SCI MODENA 2 dans le cadre d'un emprunt de 500 000€ auprès du Crédit Mutuel.

Capital restant dû 31/12/24 : 342 801,18€ 342 801€

* 2M Prom. s'est porté aval pour sûreté et garantie du paiement par l'emprunteur S.F.R.F. auprès du CIC Est pour un montant de 500 000 euros dans le cadre d'un billet financiers à libre utilisation de 500 000 euros. 500 000€

* 2M Prom. s'est porté aval pour sûreté et garantie du paiement par l'emprunteur S.F.R.F. auprès de la BECM Mulhouse
Capital restant dû 31/12/24 : 1 219 921,97€ 1 219 922€

* 2M Prom. s'est porté aval pour sûreté et garantie du paiement par l'emprunteur S.F.R.F. auprès de la BECM Schiltigheim
Capital restant dû 31/12/24 : 435 859€ 435 859€

* 2M Prom. est caution solidaire de SCI SCUDERIA CANNES à hauteur de 5 M€ dans le cadre d'un emprunt de 7,5 M€ auprès de la BPBFC. 5 000 000€
Capital restant dû 31/12/24 : 6 228 997,83€

* 2M Prom. A accordé une Garantie de Passif dans le cadre des accords De cession du groupe SGMR – Les Opalines en sa qualité de vendeur.

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les conditions sont les suivantes – Extraits du protocole signé le 22/09/2021 avec les acheteurs :

1/ Les Vendeurs s'engagent, sans solidarité entre eux, à payer à l'Acquéreur, chacun à hauteur de sa quote-part d'Actions transférées sur le nombre total d'Actions transférées, le montant de toute Perte effective résultant directement d'une violation ou d'une inexactitude des déclarations des Vendeurs stipulées à l'Article 9 (sauf à ce que cette déclaration ait fait l'objet d'une mise à jour ou d'un complément conformément à l'Article 9) ; et 2/ Chaque Vendeur s'engage à payer à l'Acquéreur, toute Perte résultant d'une violation ou d'une inexactitude des déclarations faites par lui et contenues à l'Article 8.

Toute somme relative à une Perte due par les Vendeurs en application du présent Article 10 (la « Réduction de Prix ») sera traitée en réduction du Prix des Actions Cédées. Le total des sommes dues par chacun des Vendeurs ne pourra en aucun cas excéder la quote-part du Prix des Actions Cédées reçue par chacun d'eux au titre du Transfert.

La Réduction de Prix prévue au présent Article 10 (sous réserve des limitations et exclusions stipulées aux présentes) sera le recours exclusif de l'Acquéreur en cas de violation d'un engagement ou d'une obligation prévu au présent Contrat, ou en cas de violation ou d'inexactitude d'une déclaration des Vendeurs contenu aux Articles 8 et 9, l'Acquéreur renonçant expressément à tout autre droit et action en responsabilité à l'encontre des Vendeurs, à l'exclusion du dol.

Montants

1/ Sous réserve des Pertes subies à raison d'une violation ou d'une inexactitude des déclarations qui figurent à l'Article 9, aucune Réduction de Prix ne sera due par les Vendeurs tant que le montant total des Pertes dues au titre du présent Article 10 n'excédera pas une franchise de trois millions d'euros (3.000.000 €), étant précisé que, dans l'hypothèse où ce montant serait dépassé, l'Acquéreur recevra des Vendeurs, à titre de Réduction de Prix, le montant total des Pertes indemnisables sous les réserves et dans les conditions des présentes excédant cette franchise et non à partir du premier euro, dans la limite du plafond mentionné ci-après.

2/ Seules les Pertes dont le montant unitaire est supérieur à cent mille euros (100.000 €) seront prises en compte pour déterminer si le seuil ci-dessus est dépassé. Il est précisé que les Pertes

résultant directement d'un même fait générateur seront agrégées pour déterminer si ce seuil unitaire de cent mille euros (100.000 €) est atteint.

3/ La responsabilité individuelle de chaque Vendeur au titre de l'Article 10 ne pourra en aucun cas excéder un montant maximum correspondant à la quote-part du Prix des Actions qu'il a reçu, étant précisé que la responsabilité globale des Vendeurs au titre de l'Article 10 ne pourra en tout état de cause excéder un montant maximum de cinquante millions euros (50.000.000 €), soit vingt-cinq millions euros (25.000.000 €) pour 2 M Promotion et Mat-Immo-Beaune respectivement. Il est toutefois précisé que le plafond de responsabilité individuelle de chaque

Vendeur et le plafond de responsabilité globale des Vendeurs ne sauraient être cumulatifs.

4/ Il est précisé que les limitations de responsabilité visées ci-dessus au présent Article 10.2 (Montant minimum/maximum) ainsi que celles visées à l'Article 10.5 (Limitation de la garantie des Vendeurs) ci-dessous ne s'appliqueront pas aux Pertes résultant de la violation ou l'inexactitude de toute déclaration et garantie faite par les Vendeurs au titre des Articles 8 (Déclarations propres à chaque Vendeur), 9.2 (Capital de la Société) et 9.3 (Société et Filiales) (ensemble, les « Garanties Fondamentales »). Il est toutefois convenu que les Pertes résultant de la violation ou l'inexactitude de toute déclaration et garantie faite par les Vendeurs au titre des Garanties Fondamentales seront plafonnées aux sommes reçues par chacun des Vendeurs au titre de la quote-part du Prix des Actions Cédées qui leur aura été allouée au titre du Transfert.

Durée de la garantie

Tout appel en garantie en vertu du Contrat devra être valablement notifié par l'Acquéreur conformément à l'Article 10.4 :

- 1/ au titre des Garanties Fondamentales, avant l'expiration d'un délai de cinq (5) ans suivant la Date de Réalisation ;
- 2/ en matière d'Impôts, avant l'expiration d'un délai de 30 jours suivant le 31 décembre 2024 ; et
- 3/ pour toutes autres matières, dans un délai de dix-huit (18) mois à compter de la

L'engagement est fixé à son maximum ici, soit à 25 000 000€

* 2M Prom. A accordé une Garantie de Passif dans le cadre des accords de cession du groupe SGMR ouest – Les Jardins d'Iroise en sa qualité de vendeur.

Les conditions sont les suivantes – Extraits du contrat de cession signé le 28/02/2022 avec les acheteurs :

Le vendeur s'engage sur les dispositions suivantes :

- **Absence de réclamation aux sociétés du Groupe ;**
- **Absence de sollicitation des salariés ;**
- **Clause de non-concurrence ;**
- **Indemnisation par le vendeur :** Le Vendeur s'engage à verser à chacun des Acquéreurs, due proportion à hauteur de leur quote-part respective du Prix de Cession, à titre de réduction du Prix de Cession, le montant de tous les dommages subis par les Acquéreurs ou toute Société du Groupe (en ce compris les honoraires et autres frais engagés dans ce cadre) et imputable, directement ou indirectement, à une violation, inexactitude, erreur de l'une quelconque des déclarations faites ou des garanties données par le Vendeur dans les présentes, ou à tout manquement par le Vendeur à ses obligations au titre des présentes.

Il est expressément convenu que cette obligation d'indemnisation sera limitée à la quote-part du capital social et des droits de vote de la Société que représente les Actions Cédées, soit 24,94% du montant de tous les dommages subis.

Franchise

Sous réserve des exceptions visées à l'Article 8.6(e), aucune indemnisation ne sera due par le Vendeur tant que le montant total des indemnisations dues au titre du présent Article VIII et excédant le Seuil Individuel n'excédera pas une franchise de trois cent mille euros (300.000 €), étant précisé que, dans l'hypothèse où ce montant serait dépassé, les Acquéreurs recevront du Vendeur, à titre de réduction du Prix Cession, le montant total des dommages indemnifiables sous les réserves et dans les conditions des présentes excédant cette franchise et non à partir du premier euro, dans la limite du Plafond.

Plafond

Le montant global de l'indemnisation qui pourra être due par le Vendeur au titre de l'Article 8.1 sera limité à un montant de cinq millions d'euros : 5.000.000 €

Durée

Après la Réalisation, aucune indemnisation ne sera due aux Acquéreurs par le Vendeur au titre de ses déclarations et garanties si celle-ci n'a pas fait l'objet d'une Demande d'Indemnisation par les Acquéreurs dans un délai de dix-huit (18) mois suivant la Date de Réalisation, étant toutefois précisé que :

- (i) le droit d'effectuer une réclamation en ce qui concerne les éléments visés à l'Article 3.2(i) (Fiscalité et charges sociales) et 3.2(e) (Ressources humaines) pourra être mis en œuvre jusqu'à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'expiration de la durée de la prescription applicable à tout Impôt ; et
- (ii) le droit d'effectuer une réclamation en ce qui concerne les éléments visés aux Articles 2.4 (Absence de Paiements Interdits), 3.1 (Déclarations et garanties concernant le Vendeur), 3.2(a) (Capital de la Société) et 3.2(b) (Société et Filiales) pourra être mis en œuvre jusqu'à l'expiration d'un délai de cinq (5) ans suivant la Date de Réalisation.

*** Engagements donnés dans le cadre des emprunts souscrits par 2M PROMOTION (à retrouver également dans les dettes garanties) :**

* AUTORISATION DE DECOUVERT – BECM 5 M€

Nantissement d'un compte titres financiers FCP FAMEN-F n°11899 00103 000.200.026.01 ouvert auprès de la BECM Mulhouse à hauteur de 3 250 000€ en garantie d'une autorisation de découvert de 5 M€. Au 31/12/2024 le découvert n'est pas activé.

0€

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

* FINANCEMENT DU DOMAINE A ST FLORENT - EMPRUNT BECM 6 000 000€

Promesse d'hypothéquer une maison d'habitation et 2 corps de ferme à St Florent. Capital restant dû au 31/12/24 :

4 525 673€

* EMPRUNT BECM 14 000 000€

Promesse d'hypothéquer un bien immobilier à Avoriaz. Capital restant dû au 31/12/24 :

10 559 770€

II. ENGAGEMENTS FINANCIERS : ENGAGEMENTS RECUS**DETTES GARANTIES**

* FINANCEMENT DU PRET SCI NIZUC - EMPRUNT CREDIT MUTUEL 950 000€
 Caution solidaire de Didier et Brigitte MENNECHET à hauteur de 1 140 000€
 (principal et intérêts) 354 153€

* AUTORISATION DE DECOUVERT - BANQUE POPULAIRE 5 M€
 Nantissement des parts du GF de la Grande Garenne détenues par
 M. et Mme Didier Mennechet (Usufruit) et Jérémy Mennechet (Nue-propriété)
 à hauteur de 2,5 M€ ;
 en garantie d'une autorisation de découvert de 5 M€. Au 31/12/2024
 l'autorisation de découvert n'est pas utilisé. 0€

* AUTORISATION DE DECOUVERT – BECM 5 M€
 Nantissement d'un compte titres financiers FCP FAMEN-F
 n°11899 00103 000.200.026.01 ouvert auprès de la BECM Mulhouse
 à hauteur de 3 250 000€ en garantie d'une autorisation de découvert
 de 5 M€. Au 31/12/2024 l'autorisation de découvert n'est pas utilisé. 0€

*** Société filiale S.F.R.F.****I. ENGAGEMENTS FINANCIERS : ENGAGEMENTS DONNES**

Les engagements assortis de sûretés réelles donnés par la société S.F.R.F. sont :

- En garantie des autorisations de découverts de 1 200 000 euros (au profit des établissements CIC et BECM) :

- * Nantissement des fonds de commerce de Sausheim et de Bischheim.
- * Gage Auxiga avec un stock plancher de 450 000 euros.

- En garantie des engagements par signature de 2 100 000 euros (au profit des établissements CIC et BECM) :

- * Gage Auxiga avec un stock plancher de 300 000 euros.

- En garantie des prêts bancaires souscrits pour 750 000€ en 2019 auprès des établissements CIC et BECM (375K pour chaque établ.) : Nantissement des fonds de commerce de Sausheim et de Bischheim.

Au 31/12/2024 le capital restant dû s'élève à 287 307 euros.

II. ENGAGEMENTS FINANCIERS : ENGAGEMENTS RECUS

En garantie des autorisations de découverts et des engagements par signature au profit des établissements CIC et BECM, l'associé 2M Promotion a apporté à la société S.F.R.F. les engagements suivants :

- * Blocage du compte courant 2M Promotion (à hauteur de 1 080 000 euros).
- * Caution solidaire de 2M Promotion à hauteur de 1 900 000 euros dans le cadre des 2 garanties à 1er demande suivantes :
 - à hauteur de 1 800 000 euros au profit de FCA Capital France,
 - à hauteur de 100 000 euros au profit de Ferrari S.p.a.

* 2M promotion s'est porté aval pour sûreté et garantie du paiement par l'emprunteur S.F.R.F. auprès du CIC Est pour un montant de 500 000 euros dans le cadre d'un billet financiers à libre utilisation de 500 000 euros.

* 2M promotion s'est porté aval pour sûreté et garantie du paiement par l'emprunteur S.F.R.F. auprès de la BECM pour un montant de 1 000 000 euros.

* L'Etat s'est porté aval pour sûreté et garantie des paiements par l'emprunteur S.F.R.F. auprès du CIC et de la BECM pour un montant de 1 350 000 euros.

* Avals donnés par les associés concernant l'emprunt de 1 500 000 euros contracté par la société S.F.R.F auprès de la BECM :

- 2M promotion pour la somme de 1 350 000 euros
- JR Venture pour la somme de 150 000 euros